

50 % à la licence... mais comment ? Les jeunes de familles populaires à l'université en France

50% to the bachelor's degree... but how? Young people from working-class families at university in France

Yaël Brinbaum*, Cédric Hugrée** et Tristan Poullaouec***

Résumé – En France, la majorité des bacheliers s'inscrivent en premier cycle à l'université. D'après le panel d'élèves entrés au collège en 1995, 70 % des enfants de cadres ou professions intermédiaires y obtiennent une licence contre 52 % des enfants d'ouvriers. À milieu comparable, les étudiants d'origine maghrébine obtiennent moins souvent la licence. Les écarts d'obtention de la licence sont plus forts encore entre les titulaires d'un bac professionnel ou technologique et les titulaires d'un bac général ; ceux qui l'obtiennent avec une mention parviennent aussi plus facilement à la licence, a fortiori s'ils n'ont pas connu de redoublement. Les inégalités d'apprentissage en primaire ont un impact sur l'entrée dans l'enseignement supérieur et la réussite en licence. Cinq parcours sont distingués parmi les diplômés d'une licence. Les parcours honorables de bacheliers généraux sont les plus fréquents. Viennent ensuite les parcours des étudiants de l'entre-deux, ni excellents, ni faibles. Assez fréquents sont aussi les parcours de rescapés de l'enseignement technologique et professionnel. Plus connus, les deux derniers sont aussi les plus rares : d'un côté les parcours fragiles et heurtés dans le secondaire repérés par Beaud ; de l'autre les « héritiers » décrits par Bourdieu et Passeron, ou plutôt désormais les « héritières ».

Abstract – In France, the majority of baccalaureate holders enroll in university. Based on the panel of pupils who entered collège (secondary school for ages 11-14) in 1995, 70% of children whose parents are managers and professionals or in intermediate occupations obtain a bachelor degree vs. 52% of children whose parents are manual workers. With comparable social backgrounds, students of North African origin are less likely to get a bachelor degree. The differences in graduation rates are greater still between those with a vocational or technology baccalaureate and those with a general baccalaureate; those who got a baccalaureate “avec mention”, a grade higher than a pass, are also more likely to obtain a bachelor degree, especially if they have never repeated a year. Inequalities in learning in primary education have an impact on entry into higher education and getting the bachelor's degree. Five educational pathways can be distinguished among bachelor graduates. The “respectable” pathways of general baccalaureate holders are the most frequent. Next come the “middle-of-the-road” trajectories, which are neither excellent nor poor. Also fairly frequent are the “second-chance pathways” of students from the technology and vocational education system. More well-known, the last two are also the least frequent: on the one hand, the fragile and difficult secondary pathways identified by Beaud; on the other hand, the “héritiers” described by Bourdieu and Passeron, or rather nowadays the “héritières”.

Codes JEL / JEL Classification : I24

Mots-clés : Enseignement supérieur, inégalités, origines migratoires, classes sociales, licence, France

Keywords: higher education, inequalities, migratory background, social classes, bachelor's degree, France

Rappel :

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

* CNAM-LISE-CEET (yael.brinbaum@lecnam.net)

** CRESPPA, équipe CSU (cedric.hugree@cns.fr)

*** CENS, Université de Nantes (tristan.poullaouec@univ-nantes.fr)

Nous remercions Nadine Laïb et Olivier Monso pour leur aide dans la construction des données, Laurence Tual-Micheli et Julien Duval pour leurs conseils avisés dans le traitement des données, ainsi que les rapporteurs anonymes.

Reçu le 21 décembre 2016, accepté après révisions le 27 octobre 2017

En 2002, la réforme « Licence-Master-Doctorat » (LMD) modifie l'organisation des études universitaires françaises. Elle transforme la licence en diplôme sanctionnant la fin du premier cycle, qui s'établit désormais à bac + 3 années. La licence sera ensuite associée à l'objectif d'atteindre 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur fixé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. En 2015, la « stratégie nationale de l'enseignement supérieur » (StraNES) a élevé et précisé cet objectif : 60 % de diplômés de l'enseignement supérieur, dont 50 % au niveau Licence, pour une génération. Dans les faits, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur a peu progressé : elle représentait 42 % des élèves entrés en 6^{ème} en 1989, 44 % de ceux entrés en 6^{ème} en 1995 et, en 2014, 44,7 % des jeunes de 25 à 34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur en France métropolitaine (Ministère de l'enseignement supérieur, 2017).

En France, de nombreux travaux ont documenté les transformations de la sélection des élèves des milieux populaires à mesure que les études supérieures leur devenaient plus accessibles. L'hypothèse d'un changement du régime de sélection s'impose aussi bien dans les recherches quantitatives de grande ampleur sur les bacheliers que dans celles localisées sur les étudiants des universités. Sur le temps long, les exploitations des enquêtes Emploi (Selz & Vallet, 2006) indiquent que l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur entre les cohortes du début des années 1920 et celles de la seconde moitié des années 1970 s'explique principalement par un allongement de la scolarité des enfants dont les parents exercent des professions agricoles par rapport au reste de la population. Sur le temps court de la seconde explosion scolaire (années 1990), ce sont les bacheliers technologiques et professionnels qui apparaissent alors comme les principales victimes de la sélection universitaire (Blöss & Erlich, 2000). Une analyse par cohorte des données de l'enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) de 2003 souligne que « l'indéniable démocratisation du baccalauréat se traduit par une démocratisation plus limitée de l'accès au supérieur » (Duru-Bellat & Kieffer, 2008). Dans l'académie de Lille, Convert (2003) montre que les étudiants issus des catégories populaires (principalement de parents ouvriers ou employés) ont, à partir de cette époque, des résultats au bac inférieurs à ceux des enfants de cadres, toutes choses égales par ailleurs. De même, l'enquête de Beaud et Pialoux (2001 ; 2002) sur les bacheliers

professionnels inscrits en première année de filières générales d'une petite antenne universitaire de province confirme que les nombreux verdicts scolaires négatifs accumulés par ces élèves depuis le collège ne les empêchent désormais plus de décrocher un bac et de s'inscrire dans les filières générales à l'université. Depuis lors, c'est moins la question de l'auto-sélection des lycéens des milieux populaires qui se pose (Duru-Bellat & Mingat, 1988) que celle de leur « sous-sélection » ou de leur niveau à l'entrée dans les premiers cycles universitaires.

Dans cette nouvelle configuration, la prise en compte des parcours scolaires – au collège et au lycée – des enfants des milieux populaires apparaît cruciale. Poullaouec (2010) montre que les enfants d'ouvriers parviennent aussi souvent que les enfants de cadres à entrer dans la voie générale des lycées à condition qu'ils aient un bon niveau scolaire en entrant en 6^{ème}. Cayouette-Remblière et Saint-Pol (2013) remarquent la nette diversification des parcours scolaires des enfants des milieux populaires dans le secondaire et le rôle décisif des « accrochages scolaires », qu'ils définissent comme « le fait de s'attacher à rester dans une filière plus valorisée que ce que les acquis scolaires pourraient permettre, que ce soit du point de vue des agents de l'institution scolaire ou des exigences objectives de ces filières ». L'analyse des mécanismes d'orientation des élèves selon leur trajectoire scolaire par Broccolichi et Sinthon (2011) rappelle enfin les limites qui accompagnent les constats de « sur- » et de « sous-sélection » scolaire des élèves des milieux populaires quand ils ne sont observés qu'à un seul point de leur parcours (au bac par exemple). En effet, à valeur scolaire initiale identique, les risques d'échecs ultérieurs sont variables selon l'origine sociale du fait de différentiels d'acquisition qui se cumulent d'année en année et s'intensifient au collège (Duru-Bellat, 2002).

Mais c'est aussi en observant les transformations des aspirations scolaires des familles et des élèves eux-mêmes que plusieurs travaux sont venus interroger les recompositions des inégalités scolaires : ils pointent l'écart entre une ambition de poursuite d'études de plus en plus partagée et le constat d'une forte différenciation des résultats scolaires parmi les enfants d'ouvriers (Poullaouec, 2010) et les enfants d'immigrés (Vallet & Caille, 1996 ; Brinbaum, 2002). Les familles immigrées ont en effet des aspirations fortes (Vallet, 1996 ; Brinbaum, 2002). Plus précisément, les parents originaires du Maghreb ont davantage d'ambitions scolaires pour leurs enfants que les parents nés en

France ou au Portugal (Brinbaum & Kieffer, 2005) et ces aspirations ont un impact positif sur les parcours (Brinbaum & Kieffer, 2009). Enfin, Cayouette-Remblière et Saint-Pol (2013) soulignent les limites de l'hypothèse d'une translation systématique des inégalités scolaires.

Peu de recherches ont prolongé l'étude des parcours scolaires des étudiants en l'arrimant à celle des origines sociales et migratoires. Les réussites des jeunes issus de l'immigration tant dans le secondaire que dans le supérieur sont avant tout celles des filles (Brinbaum & Kieffer, 2009 ; Brinbaum & Guégnard, 2012 ; Brinbaum & Primon, 2013). Dans les classes populaires, les parcours de poursuites d'études supérieures au cours de la seconde explosion scolaire ont d'abord été le fait de filles aux parcours scolaires « honorables » (Hugrée, 2010). Ces parcours sont irréductibles à l'excellence scolaire en milieu populaire (Laurens, 1992) et ils ne se confondent pas non plus avec les scolarités heurtées et marquées par des échecs en premier cycle universitaire de beaucoup de leurs homologues masculins (Beaud, 2002 ; Beaupère & Boudesseul, 2009). Vécus par ces bachelières et perçus par l'institution scolaire comme « honorables », ces parcours renvoient principalement à l'expérience scolaire de celles qui, sans avoir connu des parcours de réussite ou d'échecs importants à l'école, sont restées dans la voie générale.

L'étude des recompositions des inégalités scolaires et sociales postérieures à la seconde explosion scolaire s'est beaucoup concentrée sur le secondaire (notamment le baccalauréat) et l'arrivée à l'université (notamment les abandons dans les premières années) en combinant soit des éléments du parcours scolaire aux effets du sexe et de l'origine sociale, soit, dans une moindre mesure, en croisant les aspirations des parents selon leur parcours migratoire et les scolarités réelles de leurs enfants. Les analyses des inégalités scolaires en France demeurent ainsi focalisées sur le baccalauréat ou l'accès à l'enseignement supérieur.

Nouvelle clé de voûte de la politique scolaire française et objectif minimum à atteindre pour les étudiants, y compris celles et ceux d'origine populaire (Poullaouec & Hugrée, 2011), la licence demeure ainsi méconnue par la sociologie de l'éducation française... à l'inverse des classes préparatoires aux grandes écoles (Darmon, 2014). Certes, la série des enquêtes Emploi a permis d'appréhender les dynamiques historiques des inégalités d'accès aux diplômes du supérieur ou à ceux supérieurs à la licence

(Selz & Vallet, 2006), aux diplômes des grandes écoles (Albouy & Wanecq, 2003). Mais aucune publication ne donne aujourd'hui à voir les liens, et leur déclinaison selon l'origine sociale, le genre et l'origine migratoire, entre des types de parcours scolaires tout au long du secondaire et la réussite à l'université.

L'objectif de cet article est précisément de compléter une connaissance fragmentaire des cheminements conduisant à la licence. Nous analyserons les trajectoires des bacheliers à trois moments clés de leur parcours étudiant : au moment de leur entrée à l'université, lors de leurs premières années d'études universitaires et une fois leur licence obtenue, en tirant parti des données longitudinales du suivi dans le supérieur des élèves entrés en 6^{ème} en 1995 (encadré 1). L'enjeu est de comprendre comment s'articulent les déterminants sociaux et scolaires depuis les débuts du parcours étudiant jusqu'au moment de l'obtention d'une licence à l'université. Une fois identifiées les conditions d'entrée et de succès à l'université, émergent cinq parcours-types d'obtention d'une licence.

Entrer à l'université

L'université au centre des premières orientations dans l'enseignement supérieur

En France, dans les années 2000, près de 9 jeunes bacheliers sur 10 s'inscrivent dans l'enseignement supérieur. L'année après le baccalauréat, 41 % des jeunes qui poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur sont inscrits dans un premier cycle universitaire, 28 % en STS (Sections de technicien supérieur), 12 % en IUT (Institut universitaire de technologie) et 11 % dans une CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles). Nous caractérisons les origines sociales et migratoires des étudiants à partir de nomenclatures originales combinant les professions, nationalités et pays de naissance des deux parents. Dans le prolongement de recherches récentes discutant des effets de composition des ménages (Baudelot & Establet, 2005 ; Amossé & Ponthieux, 2011), on rend ici davantage visibles les effets des ressources fortement différenciées – notamment à l'intérieur des classes populaires – jusqu'ici peu décrits par la sociologie de l'éducation. Si l'accès à l'enseignement supérieur après le bac demeure inégal, l'accès aux différentes formations l'est davantage encore selon les origines sociales et migratoires (encadré 2). Les étudiants d'origine populaire

s'orientent dans deux principaux flux : d'un côté vers l'université, surtout lorsqu'au moins un des parents est employé, et de l'autre vers les STS, surtout lorsque les deux parents sont ouvriers (tableau 1). Les écarts d'orientation vers ces filières varient également selon l'origine migratoire : les jeunes dont l'origine est l'Europe du Sud sont nettement sur-représentés dans les STS (46 %) en comparaison des français d'origine et surtout des jeunes d'origine maghrébine (27 % et 34 % respectivement). En revanche, ils se retrouvent quatre fois moins souvent en IUT que les jeunes des autres groupes. Les jeunes d'origine maghrébine, quant à eux, sont inscrits en plus grand nombre (+ 10 points de pourcentage environ) dans les filières universitaires, alors qu'on les sait nombreux à souhaiter entrer en STS (Brinbaum & Guégnard, 2012). Ces résultats confirment la place centrale des universités dans l'enseignement supérieur français pour les bacheliers, y compris ceux issus des familles

populaires les plus qualifiées. Ils confirment également le caractère très sélectif socialement de l'accès aux classes préparatoires (Givord & Goux, 2007 ; Albouy & Wanecq, 2003).

Les orientations dans l'enseignement supérieur se différencient également selon le sexe des étudiants (Duru-Bellat, 1990). Les jeunes hommes accèdent deux fois plus en CPGE que les jeunes filles ; celles-ci se retrouvent en majorité dans les filières universitaires (49 % contre respectivement 32 % des hommes). Cette tendance se vérifie quelle que soit l'origine sociale. Les jeunes dont l'origine est l'Europe du Sud, hommes et femmes, sont les plus nombreux à s'inscrire en STS. A contrario, les jeunes d'origine maghrébine des deux sexes sont plus souvent à l'université.

Ce tableau confirme enfin que la filiarisation de l'enseignement secondaire se prolonge largement dans l'enseignement supérieur : les écarts

Tableau 1
Formation suivie après le baccalauréat selon les origines sociales et migratoires et le type de baccalauréat (%)

	Université	STS	IUT	CPGE	Santé Social	Autres	Total
Ensemble	41	28	12	11	4	4	100
Origine sociale							
Les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires	43	14	11	21	4	7	100
L'un des parents est cadre (l'autre étant inactif ou indépendant) ou l'un des parents est indépendant (l'autre étant inactif ou indépendant)	41	25	10	13	4	7	100
L'un des parents est cadre ou profession intermédiaire, l'autre est ouvrier ou employé	42	26	14	9	5	4	100
L'un des parents est indépendant, l'autre est employé ou ouvrier	37	35	16	5	4	3	100
Les deux parents sont employés	40	36	11	4	7	2	100
L'un des parents est employé, l'autre est ouvrier	39	38	11	4	6	2	100
Les deux parents sont ouvriers	35	47	10	3	4	1	100
Le père est employé ou ouvrier, la mère est inactive	45	39	9	3	3	1	100
La mère est employée ou ouvrière, le père est inactif	44	30	14	3	6	3	100
Les deux parents sont inactifs	50	36	7	2	0	5	100
Origine migratoire							
Français d'origine	39	27	13	12	5	4	100
Origine maghrébine	49	34	12	3	1	1	100
Origine d'Europe du Sud	37	46	3	4	4	6	100
Type de baccalauréat							
Général	55	7	13	16	4	5	100
Professionnel	13	80	3	0	1	3	100
Technologique	19	59	12	1	7	2	100

Lecture : 41 % des bacheliers sont inscrits à l'université, 28 % en STS, 12 % en IUT, 11 % en CPGE.

Champ : bacheliers inscrits dans une formation relevant de l'enseignement supérieur l'année suivant le baccalauréat.

Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

ENCADRÉ 1 – Le panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995 suivis dans le supérieur

Réalisé par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation, le panel suit pendant 10 ans un échantillon représentatif de 17 830 élèves entrés en 6^{ème} en France métropolitaine dans un établissement public ou privé à la rentrée de l'année scolaire 1995-1996. Parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006, selon qu'ils ont redoublé ou non dans l'enseignement secondaire et selon qu'ils ont emprunté ou non la voie professionnelle, les bacheliers sont ensuite suivis par la DEPP et l'Insee dans l'enseignement supérieur pendant 9 ans, au plus jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 5. Ils sont alors interrogés sur les études suivies, les choix de filières, les conditions d'études et les diplômes obtenus.

Au sein de ce panel, 9 197 bacheliers répondent à la question sur leur situation l'année suivant le baccalauréat et 8 154 sont inscrits dans une formation. Notre étude ne retient que les 7 782 inscrits dans des formations de l'enseignement supérieur immédiatement après le baccalauréat. Dans un second temps, elle se

limite aux parcours des 2 051 jeunes entrés à l'université, en dehors des études de santé, des IUT (Instituts Universitaires de Technologie), STS (Sections de Technicien Supérieur), CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) dans les filières préparant à la licence. Dans un troisième temps, l'analyse des parcours des étudiants titulaires d'une licence porte sur 2 002 jeunes en réintégrant toutes les entrées dans le supérieur (IUT, STS – Sections de techniciens supérieurs, CPGE – Classes préparatoires aux grandes écoles...) y compris dans les filières de la santé.

L'obtention d'une licence est documentée au 31 octobre de l'année *n* tout au long des 9 années d'interrogation après le bac à partir des réponses à la question sur le diplôme obtenu l'année *n*. Au terme du suivi, sont considérés comme titulaires de la licence tous les étudiants du panel ayant déclaré (une fois ou plus) avoir obtenu une licence (ou une licence de type IUP – Institut universitaire professionnalisé, créée en 1992, ou une licence professionnelle, créée en 1999).

ENCADRÉ 2 – La définition des origines sociales et migratoires*La notion de classes populaires*

Dans les sciences sociales françaises, cette notion s'est progressivement substituée à celle de classe ouvrière pour désigner des groupes occupant « une position sociale dominée » et marqués par des « formes de séparation culturelle », notamment en matière d'accès aux diplômes (Schwartz, 1998). Elle renvoie, dans la très grande majorité des travaux contemporains, aux classes populaires salariées, c'est-à-dire aux ouvriers et aux employés (Alonzo & Huguée, 2010 ; Siblot *et al.*, 2016) ; quelques auteurs y adjoignant ponctuellement les agriculteurs ou au moins certains d'entre eux (Gollac, 2005) tandis que d'autres recherches plaident pour exclure les employés « qualifiés » (Amossé & Chardon, 2006). La définition retenue dans ce texte est celle la plus courante regroupant les ouvriers et les employés.

Les origines sociales

Dans les travaux quantitatifs issus de la statistique publique ou de la sociologie, la définition des classes populaires s'appuie le plus souvent sur la notion de « personne de référence du ménage ». Ici, dans le questionnaire auprès des familles en 1998, la première question posée permet d'identifier avec qui vit l'enfant. Si les parents n'y ont pas répondu (dans 14 % des cas), c'est l'information donnée en 1995 par les chefs d'établissements qui est utilisée par la DEPP pour repérer le responsable de l'élève. Lorsque l'enfant vit avec ses deux parents, c'est la profession du père qui indique la catégorie socioprofessionnelle du ménage définie par le Ministère. Si l'enfant vit avec un seul de ses parents (le plus souvent sa mère sans nouveau conjoint cohabitant), c'est la profession de ce parent qui s'impose. Les limites d'une telle construction sont bien connues (Amossé & Ponthieux, 2011). Elle masque notamment des réalités très contrastées dans des mêmes modalités de la variable repérant habituellement l'origine sociale des élèves.

À titre d'exemple, lorsque la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage où vit l'élève au collège est classée dans le groupe des employés, cela renvoie à des réalités très différentes selon les configurations familiales. Deux principaux cas se présentent. Quand l'enfant vit avec ses deux parents, le père fait souvent partie des employés civils et agents de service de la fonction publique (dans 38 % des cas), des policiers et militaires (22 % des cas) et des employés administratifs d'entreprise (25 %), dont les emplois sont plutôt qualifiés et mieux rémunérés que ceux des autres employés. Les hommes employés ressemblent peu aux femmes employées. Et parmi les femmes employées, il y a aussi une forte polarisation. Quand la mère est responsable de l'enfant, elle est aussi assez souvent classée parmi les employés civils et agents de service de la fonction publique (33 %), mais beaucoup plus souvent avec les employés administratifs d'entreprise (35 %). Elle exerce aussi plus souvent en tant que personnel des services directs aux particuliers (assistante maternelle, aide à domicile, femme de ménage, etc. : 18 %). Les autres situations sont très rares (père responsable de l'enfant, enfant placé à la DDASS – Direction départementale de l'action sanitaire et sociale, autre situation).

Idéalement, il faudrait à la fois renoncer à cette notion de personne de référence du ménage, faire apparaître les catégories du père et de la mère, distinguer les familles monoparentales, tenir compte des familles recomposées... Mais l'information disponible dans la source statistique, la taille de l'échantillon et le souci de lisibilité des traitements rendent ici cette tâche impossible. C'est donc une voie médiane que nous suivons en nous concentrant sur l'information apportée par les professions des deux parents. Dans ce texte, l'origine sociale des élèves a été élaborée en tenant compte, autant que possible, des catégories socioprofessionnelles de la mère et du père de l'enfant, de façon à décrire *a minima* certaines combinaisons fréquentes de



ENCADRÉ 2 (suite)

positions sociales dans les couples des classes populaires. Que l'un des parents élève seul son enfant ou qu'il soit accompagné d'un nouveau conjoint, sa profession est toujours combinée à celle de l'autre parent, en utilisant les variables PCSMERE et PCSPERE construites par la DEPP. Dans un premier temps, 10 modalités ont été distinguées pour décrire la position sociale des parents (tableau A).

Les inactifs désignent ici les personnes sans profession, à l'exclusion de celles qui sont en recherche d'emploi et des retraités (dans ces deux derniers cas, elles sont classées dans la catégorie socioprofessionnelle de leur dernier emploi). Cette catégorie étant la plus hétéroclite du point de vue des milieux sociaux, on y a également inclus les parents dont la profession n'est pas renseignée, les situations où l'enfant vit sans ses parents ainsi que les données manquantes concernant la profession du père lorsque la mère est seule responsable de l'enfant. Les indépendants désignent l'ensemble constitué par les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés. Ce premier codage visait à la fois à identifier le cœur des classes populaires (catégories codées de 5 à 10) et à repérer des situations intermédiaires autour des classes populaires, notamment à la frontière des classes moyennes ou dominantes (3) ou de l'univers des indépendants (4). En soulignant la diversité des classes populaires, notre objectif est de révéler certaines conditions sociales de possibilité d'obtention de la licence plutôt que de délimiter des frontières entre les classes sociales. Nous partageons le propos de Baudelot et Estabiet, qui rappellent que « la prise en compte de la profession des deux conjoints tend davantage à définir des milieux sociaux qu'à cerner les contours abrupts de classes sociales qu'uniraient des places identiques dans les rapports de production » (2005, p. 43). Bien sûr, cette proposition ne résout pas toutes les difficultés : en particulier, elle ne peut prendre en compte la profession des nouveaux conjoints en cas de reconstitution familiale (l'information est absente des questionnaires), elle n'isole pas les familles monoparentales faute d'effectifs suffisants pour les différencier selon la catégorie socioprofessionnelle des mères, (la plupart d'entre elles se retrouvent dans la catégorie codée 9, où la mère est employée ou ouvrière, la

profession du père étant inconnue ou non déclarée). Cette catégorisation ne distingue pas non plus le sexe des deux parents, à part dans les catégories populaires où l'on distingue les alliances où seul le père est actif – code 8 – de celles où c'est la mère qui est la seule active – code 9).

Dans les régressions, un autre codage de l'origine sociale combinant les professions des deux parents s'est imposé. Sans trop s'éloigner des objectifs du premier codage, des effets plus robustes ont été obtenus en limitant le nombre de modalités à 6 : 2 parents cadres ou professions intermédiaires ; 1 parent cadre ou profession intermédiaire, l'autre indépendant ; 1 parent cadre ou profession intermédiaire, l'autre employé, ouvrier ou inactif ; 2 parents indépendants ou l'un est indépendant, l'autre employé, ouvrier ou inactif ; 2 parents ouvriers ou l'un est ouvrier, l'autre inactif ; 2 parents employés ou l'un est employé et l'autre ouvrier ou inactif.

Les origines migratoires

Le panel 95 est le premier panel de la DEPP qui recueille le lieu de naissance et la nationalité des parents permettant ainsi d'identifier les enfants d'immigrés, nés en France de parents immigrés – c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger – et de les comparer aux enfants de parents français de naissance ou nés en France. Par convention, ils seront désignés comme Français « d'origine » dans ce texte.

Une variable d'origine migratoire a été construite au niveau familial à partir du lieu de naissance et de la nationalité à la naissance des deux parents avec les modalités suivantes : deux parents français d'origine, deux parents immigrés d'Europe du Sud, deux parents immigrés du Maghreb, deux parents immigrés ayant d'autres origines, couples mixtes (un parent immigré, un parent français d'origine). Les différences internes au sein des pays du Maghreb ne peuvent être prises en compte du fait d'effectifs trop faibles. Sont ainsi comparés les jeunes dont les parents sont originaires du Maghreb ou d'Europe du Sud (ce dernier groupe étant majoritairement d'origine portugaise), les deux groupes les plus nombreux.

Tableau A
Origine sociale des étudiants entrés à l'université

	Alliances constituées par les parents	Part
1	Les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires	26
2	L'un des parents est cadre (l'autre étant inactif ou indépendant) ou l'un des parents est indépendant (l'autre étant inactif ou indépendant)	13
3	L'un des parents est cadre ou profession intermédiaire, l'autre est ouvrier ou employé	22
4	L'un des parents est indépendant, l'autre est employé ou ouvrier	6
5	Les deux parents sont employés	6
6	L'un des parents est employé, l'autre est ouvrier	14
7	Les deux parents sont ouvriers	4
8	Le père est employé ou ouvrier, la mère est inactive	6
9	La mère est employée ou ouvrière, le père est inactif	2
10	Les deux parents sont inactifs	1
	Ensemble	100

Champ : ensemble des jeunes inscrits en premier cycle universitaire, interrogations la première année après leur bac (hors études de santé, hors IUT).
Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

d'orientation les plus importants s'observent en distinguant d'un côté les bacheliers professionnels et technologiques, qui s'orientent principalement vers les STS et de façon minoritaire vers l'université et de l'autre les bacheliers généraux, qui s'orientent d'abord vers l'université et dans une moindre mesure vers les CPGE ou les IUT.

Des entrées différenciées dans l'enseignement supérieur qui mettent en jeu l'origine sociale et migratoire, le sexe et le parcours scolaire

Dans quelle mesure ces écarts observés dans l'accès aux différentes formations selon les origines sociales, migratoires et le genre sont-ils liés à des différences de structures entre populations (niveaux d'éducation des parents, structure familiale, etc.) ou aux parcours scolaires antérieurs des jeunes ? Pour répondre à cette question, plusieurs modèles de régression logistique multinomiale (ou modèles polytomiques non ordonnés¹) ont été estimés afin d'expliquer l'accès aux différentes formations de l'enseignement supérieur. Des modèles polytomiques ont été choisis dans la mesure où la variable à expliquer est de nature qualitative et contient plusieurs modalités non ordonnées (les différentes formations). Une fois leur baccalauréat obtenu, les étudiants sont donc inscrits dans des formations disjointes. Notons Y cette variable à expliquer. Chaque étudiant i appartient à une formation j parmi les 4 possibles (CPGE, Université, IUT, STS). Les étudiants sont décrits par un ensemble de k caractéristiques $x_{i1}, x_{i2}, \dots, x_{ik}$. Le premier modèle *logit* multinomial évalue la probabilité qu'un étudiant, compte tenu de ses caractéristiques x_{ik} , soit inscrit dans une formation j , à partir d'une combinaison linéaire des x_{ik} . Dans ce modèle, les coefficients *logit* expriment alors successivement le logarithme de la probabilité d'être inscrit en CPGE, à l'université, en IUT par rapport à celle d'être en STS, en fonction des 6 modalités de la variable retenue pour caractériser l'origine sociale en prenant pour référence un parent ouvrier et un parent employé.

Par la suite, nos modèles ont été estimés en prenant en compte successivement les origines sociales, l'origine migratoire, d'autres caractéristiques socio-démographiques, et enfin le parcours scolaire et le type de baccalauréat de l'enquêté. Le modèle suivant (M1') ne prend en considération que la variable d'origine migratoire et géographique des jeunes et permet de mesurer les inégalités entre les différentes

origines et la population française d'origine (en référence). On introduit ensuite d'autres caractéristiques socio-démographiques parmi les variables explicatives (modèle M2) : le sexe de l'enquêté, le niveau d'éducation de chaque parent, la structure de la famille et le rapport à l'activité de la mère ainsi que le type de famille (en 4 positions) et la présence (actuelle ou passée) de frère(s) ou sœur(s) dans l'enseignement supérieur qui indique une certaine socialisation et connaissance des filières et de leur fonctionnement. L'accès peut varier selon le type de famille, en particulier selon qu'il s'agisse de couples ou de familles monoparentales. Enfin, l'activité de la mère a un impact sur le rapport aux études et au travail des jeunes. Nous la repérons à travers trois modalités : active, inactive mais a déjà travaillé et enfin inactive et n'a jamais travaillé.

Enfin, le parcours scolaire antérieur est introduit dans un dernier modèle (M3), à la fois le niveau scolaire en 6^{ème} mesuré en 4 positions dans les évaluations nationales, le type de baccalauréat obtenu (général, technologique ou professionnel) et la mention au baccalauréat (indicateur de niveau scolaire en fin de lycée) ; ces variables étant des facteurs clés dans l'accès à l'enseignement supérieur et à ses formations.

Cette démarche permet de distinguer les effets bruts et nets des origines sociales et migratoires sur les écarts d'entrée dans les différentes formations du supérieur entre les groupes. L'accès à chacune des filières (CPGE, université, IUT) est expliqué en référence à l'entrée en STS. Ces modèles ne visent pas à modéliser les choix individuels d'orientation, mais, en comparant toutes choses égales par ailleurs les caractéristiques de ces sous-populations scolaires au moment de l'entrée dans le supérieur, ils permettent de saisir les différences les plus saillantes d'accès aux filières de l'enseignement supérieur français.

L'accès aux différentes formations du supérieur apparaît fortement corrélé aux origines sociales des jeunes avec une hiérarchie interne aux positions sociales (tableau 2). Les enfants dont les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires ont les probabilités les plus fortes d'entrer dans chacune des formations par rapport aux STS en comparaison des enfants d'ouvriers ou d'employés. Il en est de même pour les enfants ayant un parent cadre puis les enfants d'indépendants (les rapports de chances – odds ratios, OR – se réduisent au fur et à mesure).

1. Pour une présentation de ce modèle et de ses propriétés, on se réfère à Afsa-Essafi (2003).

En premier lieu, l'accès aux CPGE est très inégalitaire, avec une forte sélection liée à l'origine sociale : les enfants de cadres ayant quatorze fois plus de chances d'y accéder par rapport au STS que les enfants de parents ouvriers et employés. Les enfants dont les deux parents sont ouvriers ont les chances les plus faibles d'entrer en CPGE plutôt qu'en STS par rapport aux enfants d'employés (modèle M1). L'accès à l'université est aussi significativement plus élevé pour les classes dominantes. On n'observe toutefois pas de différences significatives entre les enfants d'ouvriers et

d'employés. L'accès aux IUT concerne davantage le haut de la hiérarchie sociale et dans une moindre mesure les enfants d'indépendants. Les jeunes dont les parents sont originaires d'Europe du Sud (modèle M1') parviennent significativement moins dans les filières universitaires du premier cycle et davantage dans les filières des STS que les Français d'origine (OR = 0.55 et 0.13 respectivement) alors que les jeunes d'origine maghrébine ne se distinguent pas de ces derniers (OR = 0.97) ; ils s'orientent en revanche significativement moins en IUT (OR = 0.73).

Tableau 2
Les déterminants de la probabilité d'entrer dans une formation de l'enseignement supérieur

	M1			M3		
	Entrer à l'Université plutôt qu'en STS	Entrer en IUT plutôt qu'en STS	Entrer en CPGE plutôt qu'en STS	Entrer à l'Université plutôt qu'en STS	Entrer en IUT plutôt qu'en STS	Entrer en CPGE plutôt qu'en STS
<i>Réf.</i> 2 parents employés ou l'un employé et l'autre ouvrier ou inactif						
2 parents cadres ou professions intermédiaires.	3.01 ***	2.87 ***	14.7 ***	1.13	1.12	1.9 ***
1 parent cadre ou profession intermédiaire, l'autre indépendant	2.16 ***	1.97 **	9.24 ***	1.45 *	1.26	3.04 ***
1 parent cadre ou profession intermédiaire, l'autre employé, ouvrier ou inactif	1.59 ***	1.81 ***	3.37 ***	1.01	1.13	1.31
2 parents indépendants ou l'un indépendant, l'autre employé, ouvrier ou inactif	0.93	1.27 *	2 ***	0.81	1.08	1.34
2 parents ouvriers ou l'un ouvrier, l'autre inactif	0.9	0.8	0.6 **	0.91	0.91	0.8
	M1'					
<i>Réf.</i> Français d'origine						
Origine maghrébine	0.97	0.73 **	0.18 ***	2.63 ***	2.49 ***	2.73 **
Origine Europe du Sud	0.55 **	0.13	0.19 **	0.94	0.27 **	0.76
Origines autres	1.6 **	0.82	1.07	2.68 ***	1.49	3.1 ***
Mixtes	1.29 *	0.76 **	0.99	1.07	0.68 *	0.85
Autres et données manquantes	1.1	0.76	0.64 ***	1.27	1.14	1.38
<i>Réf.</i> Hommes						
Femmes				1.6 ***	0.55 ***	0.44 ***
<i>Réf.</i> Père diplôme professionnel						
Père sans diplôme ou inc.				1.1	0.85	0.68 *
Père diplôme BEPC				1.3 *	1.11	1.52
Père bachelier				1.08	0.91	1.06
père diplômé du supérieur				1.76 ***	1.34 *	2.52 ***
<i>Réf.</i> Mère diplôme professionnel						
Mère sans diplôme ou inc.				0.98	0.82	1.06
Mère diplôme BEPC				1.12	1.08	1.25
Mère bachelière				0.97	1.11	1.14
Mère diplômée du supérieur				1.39 **	1.17	1.95 ***
Fratrie dans le supérieur (<i>Réf.</i> non)				1.15	1.37 ***	1.1
<i>Réf.</i> famille 2 parents						→

Tableau 2 (suite)

Famille monoparentale			1.32	1.27	1.3
Familles recomposées			1.56 **	1.14	1.09
Autres situations			1.62 **	1.07	2.23 **
Réf. Mère inactive mais a déjà travaillé					
Mère active			1.01		0.96
Mère inactive			1.29 **	1.11	1.4 **
Réf. Niveau 6 ^{ème} 3 ^e quart					
Niveau 6 ^{ème} 1 ^{er} quart			1.2	0.79	0.95
Niveau 6 ^{ème} 2 ^e quart			1.21 *	1.03	0.82
Niveau 6 ^{ème} 4 ^e quart			1.45 ***	1.36 ***	1.66 ***
Niveau 6 ^{ème} données manquantes			1.7 ***	1.16	1.84 **
Réf. Pas de mention Bac					
Mention non renseignée			1.07	0.76 **	0.2 ***
Mention assez bien			1.18 **	1.52 ***	5.22 ***
Mention bien - très bien			1.63 ***	1.5 **	23.55 ***
Réf. Baccalauréat technologique					
Baccalauréat général			20.44 ***	7.6 ***	70.49 ***
Baccalauréat professionnel			0.49 ***	0.18 ***	0.08 **

(odds ratios, OR) *=significatif à 0.10 ; **=significatif à 0.05 ; ***=significatif à 0.01.

Note : sont reportés ici les rapports de chances (ou *odds ratios*) du modèle polytomique. Un jeune dont les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires a 1.9 fois plus de chances d'accéder en CPGE plutôt qu'en STS en comparaison d'un jeune dont les deux parents sont employés (ou l'un est employé et l'autre ouvrier ou inactif), ayant les mêmes caractéristiques sociodémographiques et le même parcours scolaire. Faute de place, le modèle M2 n'est pas présenté ici.

Champ : bacheliers inscrits dans une formation supérieure l'année suivant le baccalauréat (sauf ceux inscrits dans d'autres formations ou filières de santé)
Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

Les effets des origines sociales, très marqués sur l'accès aux différentes formations, se réduisent lorsque sont ajoutés dans le modèle M2, le sexe, les niveaux d'éducation des parents, l'origine migratoire et l'environnement familial. Enfin, lorsqu'on introduit dans le modèle des éléments liés aux parcours scolaires antérieurs, les effets des origines sociales disparaissent la plupart du temps, en particulier au sein des différentes strates des classes populaires. Cela ne signifie pas que les origines sociales ne jouent pas ; mais leur effet est absorbé en amont, à travers les parcours scolaires eux-mêmes fortement corrélés aux origines sociales. Ils demeurent encore significatifs pour les classes supérieures dans l'accès aux CPGE. Les orientations vers les CPGE, les IUT mais aussi vers les filières universitaires dépendent ainsi très fortement du type de baccalauréat obtenu et du parcours tout au long du secondaire. Les effets négatifs de l'origine migratoire disparaissent avec l'introduction des caractéristiques sociales et familiales. Les jeunes d'origine maghrébine se dirigent davantage vers les filières universitaires et vers les IUT que les Français d'origine de même milieu social et familial. Lorsque sont

contrôlés en plus les types de baccalauréat et le parcours scolaire, les effets de l'origine maghrébine augmentent encore dans toutes les filières, ces jeunes s'orientant significativement plus dans chacune des filières (qu'en STS) que les Français d'origine (modèle M3).

L'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur dépend très fortement du type de baccalauréat obtenu, et du niveau scolaire, mesuré par le niveau en 6^{ème} puis par le type de bac et la mention. Les bacheliers généraux se dirigent significativement plus que les bacheliers technologiques vers chacune des formations de l'enseignement supérieur, à l'inverse des bacheliers professionnels. Dans ces modèles, des effets de genre apparaissent très fortement à environnement social et familial et parcours scolaires comparables. Les filles qui ont en moyenne de meilleurs parcours scolaires et sont davantage titulaires de baccalauréats généraux se dirigent significativement plus que les garçons vers les premiers cycles universitaires que vers les STS (OR = 1.6, modèle M3) et moins souvent vers

les autres filières (CPGE : OR = 0.44 ; IUT : OR = 0.55).

Les premiers cycles universitaires accueillent donc encore la majeure partie des bacheliers à l'issue de l'enseignement secondaire. Parmi les étudiants d'origine populaire, le partage se fait entre les premiers cycles universitaires et les STS, à part inégale selon les fractions de classe, mais surtout selon la filière suivie au lycée. C'est également le cas des jeunes d'origine maghrébine qui obtiennent plus souvent un baccalauréat que les Français d'origine, même s'il s'agit moins souvent de baccalauréats généraux (Brinbaum & Kieffer, 2009). Toutes choses égales par ailleurs, les chances d'entrée à l'université sont supérieures pour les bacheliers généraux, pour les bacheliers dont les parents viennent du Maghreb et pour les jeunes femmes. Il faut enfin souligner que les résultats à l'entrée en 6^{ème} continuent d'avoir des effets jusqu'à ce moment du parcours.

Obtenir une licence à l'université

Qu'ils l'aient obtenue en trois ans ou plus, selon une trajectoire linéaire ou pas, qu'ils aient ensuite obtenu d'autres diplômes ou non, seuls 35 % des étudiants inscrits dans une formation d'enseignement supérieur en France l'année suivant leur bac sont devenus titulaires d'une licence : la plupart en s'y préparant d'emblée en premier cycle universitaire, d'autres, après avoir entamé leur formation post-bac en IUT, en STS ou en CPGE.

De la première année de faculté à la licence : le poids apparent de l'origine sociale et migratoire et du genre

Concentrons-nous sur ceux qui sont entrés dans les études supérieures par un premier cycle universitaire, en écartant ici les premiers cycles d'études de santé, qui conduisent rarement à la licence, ainsi que les IUT. Parmi eux, 61 % décrochent une licence, que ce soit dans la filière où ils ont débuté leurs études ou dans une autre, après réorientation. Les écarts sociaux d'obtention de la licence sont assez importants au sein des premiers cycles universitaires (tableau 3). Les étudiants dont les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires ont 7 fois sur 10 décroché la licence. Ils sont moins d'un sur deux parmi ceux dont un des parents est ouvrier ou employé et l'autre inactif. En outre, il y a encore des variations significatives à l'intérieur des classes populaires. Dans les cas très fréquents où l'un des parents est employé et l'autre ouvrier, 60 % des étudiants entrés en premier cycle obtiennent une licence. Autrement dit, les étudiants issus des classes populaires qui obtiennent une licence viennent le plus souvent des familles dans lesquelles les parents sont les plus qualifiés de ces milieux sociaux (Hugrée, 2010).

Seuls 51 % des inscrits en premier cycle universitaire ont obtenu une licence parmi les étudiants ayant au moins un parent immigré, contre 61 % en moyenne. Les inégalités liées à l'origine migratoire masquent en partie celles que subissent les classes populaires, puisque la majeure partie des étudiants d'origine immigrée

Tableau 3
Obtention d'une licence selon l'origine sociale des étudiants (%)

Les deux parents cadres ou professions intermédiaires	70
L'un des parents cadre (l'autre étant inactif ou indépendant) ou l'un des parents indépendant (l'autre étant inactif ou indépendant)	64
L'un des parents cadre ou profession intermédiaire, l'autre ouvrier ou employé	62
L'un des parents indépendant, l'autre employé ou ouvrier	55
Les deux parents employés	56
L'un des parents employé, l'autre ouvrier	60
Les deux parents ouvriers	52
Le père employé ou ouvrier, la mère inactif	46
La mère employée ou ouvrière, le père inactif	47
Les deux parents inactifs	40
Ensemble	61

Lecture : 52 % des étudiants dont les parents étaient ouvriers et ouvrières ont obtenu une licence. C'est le cas de 70 % des étudiants issus de parents cadres ou professions intermédiaires. En italique, le pourcentage est fragile du fait de la faiblesse des effectifs.

Champ : ensemble des jeunes inscrits en premier cycle universitaire la première année après leur bac (hors filières de santé).

Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

appartient à ces milieux sociaux dans ce panel. Cet écart est très lié aux types de bac obtenu. Les bacheliers ayant au moins un parent immigré et appartenant à des ménages des classes populaires ont en effet plus souvent obtenu des bacs technologiques ou professionnels ; et lorsqu'ils ont décroché un bac général, il est plus rarement avec mention (Brinbaum & Kieffer, 2009).

Si les filles accèdent davantage aux filières universitaires, *a fortiori* quand elles sont issues de l'immigration (*supra*), elles en sortent aussi plus souvent diplômées : toutes origines sociales confondues, 58 % des garçons et 63 % des filles sortent licenciés de l'enseignement supérieur après y être entrés par un premier cycle universitaire (hors études de santé). Cet écart est maximal quand un des parents est agriculteur, artisan, commerçant ou chef d'entreprise. Et il disparaît quand les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires. Mais il est aussi assez important dans les classes populaires, notamment lorsque les deux parents sont employés (ou seulement l'un d'eux, l'autre faisant partie des ouvriers ou des inactifs).

... et la force du baccalauréat et des premiers apprentissages scolaires

L'obtention de la licence dépend à la fois du passé « social » et du passé « scolaire » des étudiants. Celui-ci est beaucoup plus varié parmi les étudiants d'origine populaire que chez ceux issus de milieux favorisés. On ne saurait sous-estimer les conséquences de cette hétérogénéité de parcours parmi les bacheliers. Un premier écart sépare les bacheliers généraux des autres bacheliers, technologiques ou professionnels². La majeure partie des premiers décrochent la licence, la majeure partie des seconds ne la décrochent pas. Mais les inégalités entre bacheliers généraux créent aussi des écarts. Avec une mention au bac général, rares sont ceux qui n'obtiennent pas la licence. À l'inverse, après un redoublement dans le secondaire, la moitié seulement des bacheliers généraux parviennent au diplôme de licence. Les différentes manières de parvenir à un baccalauréat préparent donc très inégalement les étudiants à atteindre une licence à l'université.

Mais, face à la variété des modes d'accès aux études universitaires, il apparaît désormais utile d'approfondir ces constats en examinant les taux d'obtention de la licence selon l'origine sociale à type de bac équivalent. Un ancien bon élève du secondaire décroche-t-il moins souvent la

licence lorsqu'il est issu des classes populaires ? Non. Après un bac général obtenu avec mention, 88 % des étudiants décrochent une licence quand leurs deux parents sont employés (ou l'un seulement, l'autre étant ouvrier ou inactif), tout comme 85 % des enfants de cadres ou professions intermédiaires avec la même réussite scolaire au lycée (figure I). Avec un bac général obtenu sans redoublement mais sans mention, ce qui est la situation modale en premier cycle universitaire (hors études de santé), 71 % des premiers tout comme 71 % des seconds sortent licenciés de l'enseignement supérieur.

Si les uns et les autres n'arrivent pas à l'université avec les mêmes bacs, c'est en vérité jusqu'aux évaluations des élèves à l'entrée en 6^{ème} qu'il faut remonter. Celles-ci éclairent les conséquences durables et cumulatives de difficultés d'apprentissage non surmontées en primaire sur la suite des parcours scolaires, y compris dans les premiers cycles universitaires. En effet, lorsque leurs résultats à ces évaluations en français et en mathématiques les situent dans le quart inférieur des élèves de 6^{ème}, seuls 37 % des inscrits en premier cycle universitaire obtiennent une licence. À l'inverse, quand ils faisaient partie du meilleur quart, 71 % ont décroché cette licence en premier cycle. Certes, les élèves les plus en difficulté en fin de primaire parviennent très rarement en premier cycle universitaire. Ils ne représentent qu'une toute petite minorité des étudiants qui s'y sont inscrits l'année suivant leur bac (5 %). Plus nombreux en revanche sont les étudiants dont les résultats se situaient dans le second (16 %) ou le troisième quart (31 %) aux évaluations de 6^{ème}. Dans ces deux derniers cas, la part d'entre eux qui obtiennent une licence reste inférieure à la moyenne. Cette liaison entre la réussite des apprentissages en primaire et l'obtention d'une licence est valable dans tous les milieux sociaux (tableau 4). À niveau comparable à l'entrée en 6^{ème}, les enfants de deux parents cadres ou professions intermédiaires obtiennent certes plus souvent la licence. Mais cet avantage disparaît chez les étudiants qui figuraient parmi les meilleurs élèves en fin de primaire. Parmi les inscrits en premier cycle qui se situaient dans le

2. La faiblesse des effectifs des bacheliers professionnels dans l'échantillon du suivi supérieur du panel de suivi des élèves entrés en 6^{ème} en 1995 ($n = 71$ inscrits à l'université, l'année suivant l'obtention de leur bac et $n = 16$ pour ceux ayant obtenu une licence) nous a contraint à les regrouper avec les bacheliers technologiques. On peut aussi penser que la rareté des bacheliers professionnels à ce niveau d'études est redoublée par le suivi longitudinal. Pour les bacheliers professionnels du début des années 2000, il fallait 2 années après la 3^{ème} pour obtenir le BEP, puis une première et une terminale professionnelle pour obtenir le bac ; ces derniers ne sont pas concernés par la réforme du baccalauréat professionnel « en 3 ans » datant de 2009.

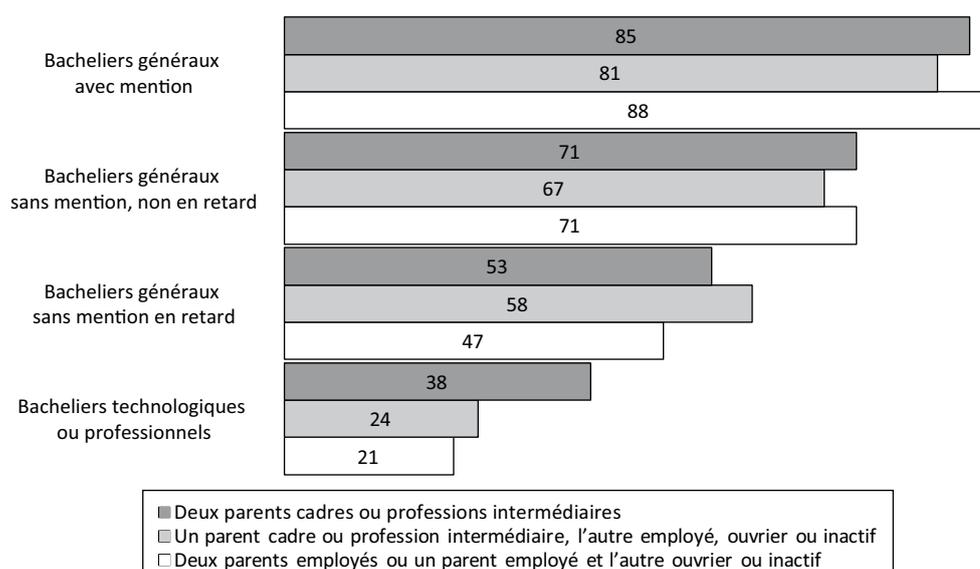
dernier quart des élèves ayant le mieux profité de l'enseignement primaire, les taux de licenciés sont quasi identiques. À l'inverse, on peut dire que l'atout d'une bonne scolarité primaire est une ressource bien plus discriminante pour les enfants des classes populaires que pour ceux des classes favorisées.

Le raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » permet ici de clarifier l'effet de chacune des variables sur l'obtention d'une licence pour

les étudiants inscrits en première année à l'université (voir annexe 1). Il est mis en œuvre à travers des régressions logistiques binomiales successives modélisant cette proportion, notée Y , variable à expliquer.

Chaque étudiant i est décrit par un certain nombre de caractéristiques X , de 1 à k . Le premier modèle, M4, fixe ce nombre à 1 : il ne tient compte que de la seule origine sociale des étudiants pour évaluer la probabilité d'obtention

Figure 1
Obtention d'une licence selon le type de bachelier et l'origine sociale (En %)



Lecture : 88 % des jeunes inscrits en premier cycle universitaire après avoir obtenu un bac général avec mention obtiennent une licence lorsque leurs parents sont tous les deux employés ou l'un d'entre eux employé et l'autre ouvrier ou inactif. Cette proportion passe à 85 % lorsque leurs deux parents font partie des cadres ou professions intermédiaires.

Champ : ensemble des jeunes inscrits en premier cycle universitaire lors de la première interrogation (hors études de santé). En raison de la faiblesse des effectifs observés, seuls 3 ensembles de positions sociales ont été retenus ici. En outre, les pourcentages de titulaires de la licence parmi les bacheliers technologiques et professionnels sont fragiles dès qu'on distingue leurs origines sociales.

Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

Tableau 4
Obtention d'une licence selon l'origine sociale et les résultats scolaires aux évaluations de 6^{ème} (En %)

	Deux parents cadres ou professions intermédiaires	Un parent cadre ou profession intermédiaire, l'autre indépendant	Un parent cadre ou profession intermédiaire, l'autre employé, ouvrier ou inactif	Deux parents indépendants ou l'un indépendant et l'autre employé, ouvrier ou inactif	Deux parents employés ou un parent employé et l'autre ouvrier ou inactif	Deux parents ouvriers ou un parent ouvrier et l'autre inactif	Ensemble
Premier ou second quart	63	57	43	40	42	34	43
Troisième quart	68	67	57	63	52	50	58
Dernier quart	71	63	72	70	72	68	71
Ensemble	69	63	62	61	57	49	61

Lecture : 71 % des étudiants issus d'une famille de cadres ou des professions intermédiaires se situent dans le quart des élèves les plus performants à l'entrée en 6^{ème} ont obtenu une licence. C'est le cas de 63 % de ceux qui se situaient dans la moitié des élèves les moins performants. En italique, les pourcentages sont fragiles, compte tenu de la faiblesse des effectifs.

Champ : ensemble des jeunes inscrits en premier cycle universitaire (hors études de santé) lors de la première interrogation, pour lesquels les notes en français et en mathématiques aux évaluations de 6^{ème} ainsi que la PCS des parents sont connues.

Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

de la licence (Y). Le coefficient logit associé à chaque modalité de la variable origine sociale exprime le logarithme de la probabilité qu'un étudiant, compte tenu de son origine sociale X_{it} , obtienne une licence plutôt qu'il ne l'obtienne pas. La situation de référence permettant de jauger par comparaison les influences respectives des différentes modalités des variables explicatives est celle des jeunes hommes entrés en premier cycle universitaire (hors études de santé) après un bac général, sans mention et sans redoublement, qui se situaient dans le 3^{ème} quart aux évaluations de 6^{ème} et dont les deux parents sont Français d'origine, non bacheliers et employés (ou bien l'un est classé parmi les employés, l'autre ouvrier ou inactif).

Le modèle M4 confirme logiquement les précédentes descriptions. Lorsque leurs deux parents sont ouvriers (ou que l'un est ouvrier, l'autre inactif), les étudiants ont deux fois moins de chances d'obtenir une licence que dans la situation de référence (OR = 0.5). À l'inverse, les étudiants de parents cadres ou professions intermédiaires ont 1.2 fois plus de chances d'obtenir une licence (OR = 1.2). Quant aux autres origines sociales, elles ne semblent pas liées à des variations significatives dans ce modèle. Le modèle M5 ne tient compte que des origines migratoires : il indique que les étudiants de familles immigrées obtiennent moins souvent la licence quand les parents sont originaires du Maghreb ou d'Europe du Sud. Lorsqu'on tient compte simultanément des origines sociales et des origines migratoires (M6), la plupart des effets identifiés se maintiennent. Autrement dit, à milieu social d'origine comparable, les étudiants de familles maghrébines obtiennent moins souvent la licence, résultat qui corrobore l'étude de Brinbaum et Guégnard (2013).

Le modèle suivant (M7) permet d'approfondir l'analyse en contrôlant non seulement les origines sociales et migratoires mais aussi le type de bac obtenu par les inscrits en premier cycle universitaire et la mesure des acquis à l'entrée en 6^{ème}. Décisive pour étudier les mécanismes de la réussite à l'université, la façon dont s'est déroulée la scolarité dans le secondaire est en outre plus variée parmi les bacheliers issus des classes populaires et de l'immigration que dans les autres milieux : raison de plus pour estimer les chances d'obtenir une licence, à origines sociales et migratoires équivalentes, selon le type de bac, avec ou sans mention, avec ou sans retard et selon les résultats aux évaluations de 6^{ème}. L'ajout d'un indicateur combinant la voie, la mention et l'éventuel retard du bac augmente grandement la

puissance explicative du modèle, au point que les coefficients de régression associés à ses modalités deviennent pratiquement les seuls significatifs. Ainsi, une fois contrôlées les origines sociales et migratoires, le fait d'être bachelier technologique ou professionnel divise par 5 les chances d'obtenir une licence, comparativement à la situation de référence. À l'inverse, les bacheliers généraux avec mention voient leurs chances d'obtenir une licence multipliées par 2.6. De même, les acquis à l'entrée au collège pèsent encore de façon significative sur la probabilité estimée d'obtenir une licence : toutes choses égales par ailleurs, les étudiants dont les résultats aux évaluations de 6^{ème} les plaçaient dans le quart inférieur ou dans le second quart ont moins souvent obtenu la licence. Les origines sociales et migratoires ne font pas varier significativement ces effets proprement scolaires. Dès qu'on tient compte des acquis en fin de primaire et du type de bac obtenu, les écarts de réussite en fonction de l'origine sociale ou migratoire sont bien plus faibles. En particulier, à milieu social et parcours scolaire comparables, les étudiants d'origine maghrébine n'ont pas des chances très différentes d'obtenir la licence comparées à celles de ceux dont les parents sont nés en France. Une fois arrivés en premier cycle universitaire, tout se passe donc comme si l'obtention de la licence par les bacheliers ne dépendait plus que des apprentissages réalisés dans les enseignements primaire et secondaire.

Enfin, l'introduction des diplômes des parents et du sexe de l'étudiant ne produit pas de changements majeurs (M8, sans les évaluations en 6^{ème}, mais en tenant toujours compte des origines sociales et migratoires ainsi que du type de bac). Dès lors qu'on cherche à mesurer l'effet de l'héritage culturel parental en contrôlant par le type de bac obtenu par les étudiants, peu de variations significatives apparaissent : que les parents soient bacheliers ou non, l'important semble visiblement que leurs enfants aient réalisé un bon parcours dans le secondaire. Cela ne signifie pas que le capital scolaire acquis par les jeunes n'ait rien à voir avec le capital scolaire détenu par les parents, mais plutôt que celui-ci exerce prioritairement ses effets en amont, principalement en début de scolarité.

Cinq parcours-types des licenciés à l'université

Parmi les détenteurs d'une licence cohabitent des étudiants aux parcours différents dans le système éducatif : il y a bien sûr ceux entrés

directement à l'université après leur baccalauréat (61 %) sur lesquels nous nous sommes concentrés jusqu'ici. Mais certains titulaires d'une licence ont commencé leurs études supérieures par un IUT (15 %), une STS (12 %) et/ou une CPGE (8 %)³.

Lorsqu'on s'intéresse à la trajectoire scolaire de l'ensemble de ces licenciés, on constate que la moitié d'entre eux (54 %) sont entrés dans de bonnes conditions au collège – ils sont au-dessus de la médiane aux évaluations de 6^{ème} – puis ont obtenu un bac général dans les temps. Les autres ont soit obtenu leur bac général en retard (15 %) soit un bac technologique ou professionnel (10 %). Seuls 15 % des licenciés sont entrés en 6^{ème} en figurant parmi la moitié des élèves les moins performants. Si la sélectivité scolaire et sociale de la licence est avérée, la variété des manières de la décrocher est aussi bien réelle. Cette variété des parcours concerne en premier lieu les licenciés d'origine populaire qui obtiennent ce diplôme ni dans les mêmes disciplines ni dans les mêmes conditions scolaires que ceux des catégories moyennes et supérieures.

Une typologie des parcours des titulaires d'une licence

L'analyse des correspondances multiples (ACM) sur les variables caractérisant le parcours dans le secondaire et le supérieur, les conditions d'études et l'origine sociale de l'ensemble des titulaires d'une licence offre une représentation conjointe de l'organisation des études supérieures au niveau de la licence et des parcours sociaux et scolaires qui y mènent (voir annexes 2 et 3). Le choix de combiner l'ensemble de ces variables dans l'analyse des licenciés tient à la volonté d'observer les effets de « l'inégalité sociale des risques d'échec pour une même valeur scolaire initiale » (Broccolichi & Sinthon, 2011, p. 22)⁴. Ensuite, nous avons procédé à une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) sur les cinq premiers axes factoriels issus de l'ACM⁵ (figures II et III et annexe 2 pour le détail des contributions). Elle met en évidence cinq parcours typiques de licenciés, aux origines sociales et scolaires fortement différenciées, et qui renvoient à des expériences étudiantes variées.

L'ACM sur les licenciés du panel rend très bien compte de la manière dont se combinent leurs parcours scolaires antérieurs, leurs origines sociales et leurs conditions d'études. L'axe 1

oppose d'une part les bacheliers technologiques et professionnels et les titulaires d'une licence professionnelle, marqués par des faiblesses scolaires à l'entrée en 6^{ème} (Q1 et Q2, 1^{er} et 2nd quart aux évaluations de 6^{ème}), par l'obtention d'un bac avec au moins un an de retard et par un travail régulier de plus de 15 heures en cours des études universitaires (à l'est du graphique) et d'autre part les bacheliers généraux (à l'ouest). À l'ouest, ce même axe distingue les licenciés entrés en 6^{ème} dans de très bonnes conditions scolaires (4^e quart aux évaluations de 6^{ème}) et ayant obtenu leur bac dans les temps, peu concernés par le travail régulier de plus de 15 heures en cours d'études.

Le second axe oppose l'excellence à toute une gamme d'honorabilité scolaire, centrale à ce niveau d'études (Hugrée, 2010). Ici, les titulaires d'une licence passés par les CPGE, ayant obtenu les mentions B ou TB au bac, peu concernés par le travail en cours d'études (qu'il soit occasionnel ou régulier), se distinguent des titulaires de *sciences humaines et sociales*, *d'administration économique et sociale (AES)* ou *sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* ayant obtenu un bac général après avoir redoublé une classe ou au rattrapage et exerçant plus ou moins régulièrement une activité professionnelle rémunérée au cours de leurs études⁶.

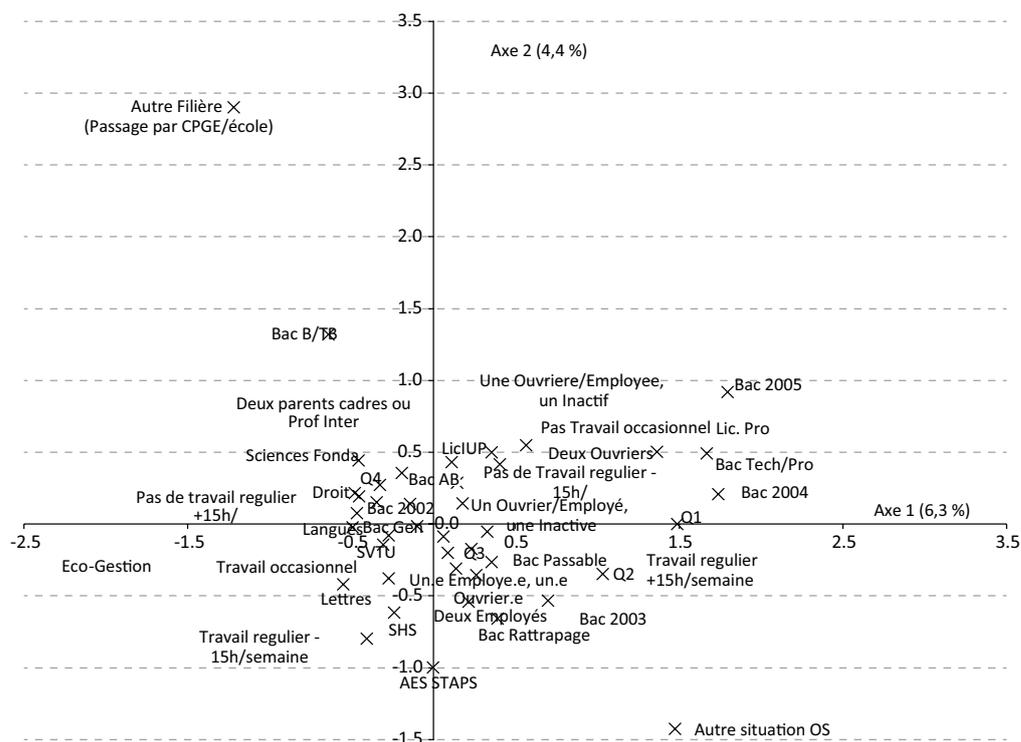
3. Ceux passés par une autre formation représentent 3 % de l'effectif.

4. Ces deux auteurs invitent à comparer les devenir des élèves de « même profil scolaire selon leur orientation et leur origine sociale » en particulier « dans les cas « tangents » [au collège] ayant un an de retard et environ 9 de moyenne pour les résultats de mathématiques et de français » ; hypothèse que nous transposons ici pour les titulaires d'une licence. L'enjeu d'un tel raisonnement est de ne pas réduire l'accès à la licence à la seule hiérarchie scolaire. La seule analyse des caractéristiques scolaires des trajectoires des licenciés aboutit à la création d'une échelle unidimensionnelle et ordonnée des titulaires d'une licence en partant des élèves les plus performants aux moins performant scolairement dans le secondaire (effet Guttman). Or, c'est bien parce qu'à niveau scolaire comparable à l'entrée au collège, les trajectoires scolaires divergent ensuite selon l'origine sociale qu'il convient de combiner les variables de parcours scolaires, d'orientation et d'origine sociale dans l'analyse.

5. Nous avons utilisé une CAH fondée sur le critère de Ward (inertie interclasses forte et inertie intra-classe faible) sans consolidation par les centres mobiles ou les k-means, afin de pouvoir explorer différents niveaux de partition (voir annexes 4, 5 et 6). Nous renvoyons à Robette (2011) sur les possibilités variées d'arbitrages statistiques ou empiriques liés au nombre de classes dans les différentes méthodes de classifications.

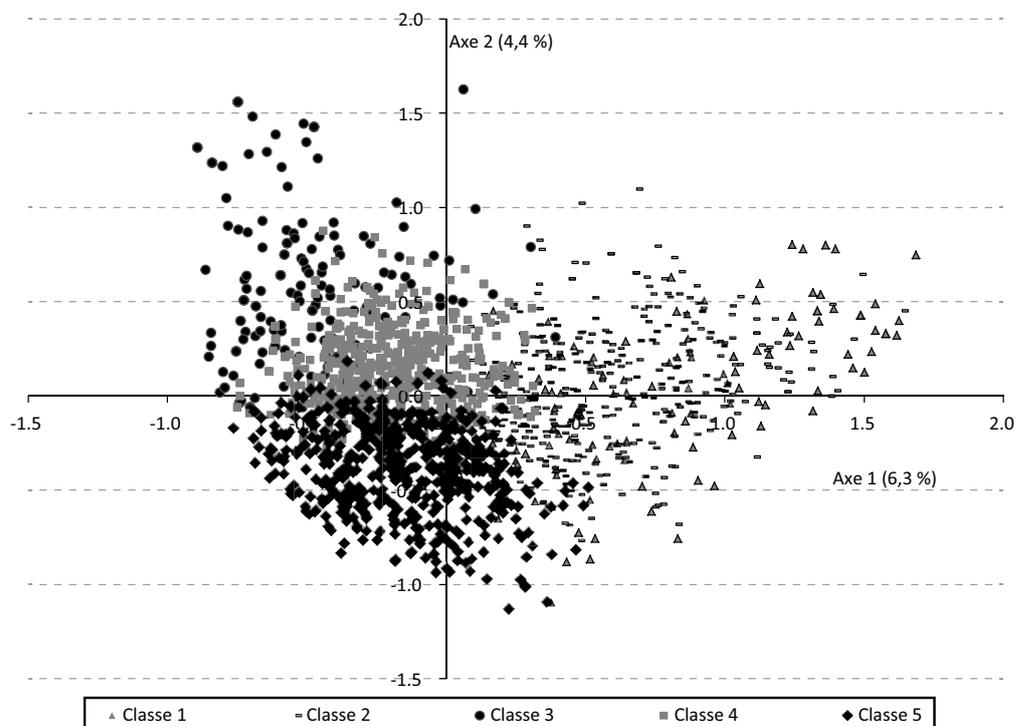
6. Les axes suivants rejouent cette partition des parcours scolaires selon les filières universitaires ou selon les milieux sociaux d'origine. L'axe 3 oppose les licenciés des Instituts Universitaires Professionnalisés à ceux de sciences fondamentales et ceux d'autres filières mais passés par une CPGE. L'axe 4 oppose les licenciés des lettres et SHS à ceux des filières scientifiques, issus des familles populaires où la mère est inactive. L'axe 5 sépare les titulaires d'une licence figurant parmi les élèves les plus faibles à l'entrée en 6^{ème} (q1) et issus de parents ouvriers et ceux qui figuraient dans le second quart aux évaluations et issus des catégories moyennes (voir annexe 2). Le choix de retenir cinq axes factoriels tient au fait qu'ils portent une part d'information supérieure à celle portée en théorie par chacun des trente-trois axes (soit 3 %) mais aussi à des considérations empiriques, notamment à la redondance de certaines oppositions repérées par ces 5 premiers axes.

Figure II
Analyse des correspondances multiples (graphique des variables, axe 1 et axe 2)



Champ : ensemble des jeunes entrés dans l'enseignement supérieur, y compris dans des filières santé, devenus titulaires d'une licence.
Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

Figure III
Analyse des correspondances multiples (graphique des individus, axes 1 et 2 codés à partir des résultats de la classification ascendante hiérarchique)



Note : le nom des classes est détaillé dans le tableau 5 plus bas.
Champ : ensemble des jeunes entrés dans l'enseignement supérieur, y compris dans des filières santé, devenus titulaires d'une licence.
Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

Cinq parcours d'obtention d'une licence fortement hiérarchisés

La classification qui résulte des axes factoriels distingue 5 types de parcours scolaires et sociaux qui mènent à des licences dans l'université française des années 2000 (annexe 4).

- La première classe est la plus singulière, elle ne regroupe d'ailleurs que 6 % des licenciés. Elle correspond aux titulaires d'une licence figurant parmi les élèves les plus faibles en français et en mathématiques à l'entrée en 6^{ème} (40 % d'entre eux étaient dans le 1^{er} quart et 27 % dans le 2^e), ayant obtenu leur baccalauréat technologique ou professionnel (45 %) en 2004. Si les étudiants de parents immigrés sont surreprésentés, les étudiants dont les deux parents sont français y sont majoritaires (71 %). Les étudiants sans travail régulier (- 15 h/semaine) y sont surreprésentés (54 %). Composée pour près de la moitié de titulaires des licences professionnelles et de bacheliers professionnels et technologiques, cette classe d'étudiants ressemble à ceux que Beaud avait désignés comme des « bacheliers par effraction » (Beaud, 2002, p. 18) issus des classes populaires et produits de *parcours fragiles et heurtés dans le secondaire*.

- La classe 2 (21 % des licenciés) est aussi principalement composée de titulaires d'une licence professionnelle (59 %). Les bacheliers technologiques ou professionnels y sont présents dans des proportions similaires à la classe 1, mais il s'agit ici d'étudiants aux parcours scolaires sensiblement différents puisque la majorité a obtenu un bac en 2003 (53 %) et/ou au rattrapage (24 %), et figurait parmi les élèves du 2nd (26.5 %) et du 3^e quart (42 %) aux évaluations de 6^{ème}. On y retrouve les enfants issus de couples où l'un est employé, l'autre ouvrier ou ouvrière (+ 5 points), une des unions les plus fréquentes en France (Baudelot & Establet, 2005), ainsi que ceux issus d'alliances nettement plus rares telles que les cadres ou professions intermédiaires en couple avec des employés et d'ouvriers. On propose de les nommer « les rescapés de l'enseignement technologique et professionnel ». La grande majorité des étudiants appartenant à cette classe a travaillé régulièrement (+ 15 h/semaine) avant d'obtenir sa licence (84 %). Pour les licences professionnelles, cela peut s'expliquer par les exigences propres à la formation. Les autres licenciés de cette classe peuvent être rapprochés des étudiants pour lesquels l'emploi devient « durable au point de prendre progressivement la place des études » (Pinto, 2010, p. 63).

- La classe 3 (8 % des licenciés) correspond principalement à des étudiantes (voir point suivant et annexe 5), titulaires d'une licence après des parcours d'excellence scolaire. Les bacheliers et bacheliers titulaires d'une mention bien ou très bien (84 %) à l'issue d'un bac général (96 %) obtenu dans les temps (95 %) y sont très largement prédominants. Pour la grande majorité l'entrée au collège s'est faite dans de très bonnes conditions scolaires (83 % des membres de cette classe étaient dans le 4^e quart aux évaluations de 6^{ème}). On y retrouve principalement les licenciés des sciences fondamentales⁷ ainsi que les étudiants issus des catégories moyennes (28 %) et supérieures (43 %). Enfin, cette classe est marquée par l'absence de travail régulier au cours des premières années d'études universitaires (74 %). Dans un contexte de suprématie scolaire des filles, cette classe de licenciées peut être vue comme une actualisation de la figure typique des « héritiers » (Bourdieu & Passeron, 1964), qui s'avèrent en définitive être, le plus souvent, des « héritières » (annexe 5).

- Les classes 4 et 5 regroupent deux types de parcours liés à l'honorabilité scolaire, qui sont les plus fréquents à ce niveau d'études avec :

- des licenciés aux parcours « honorables » (classe 4, 33 % des licenciés), notamment identifiés dans les travaux sur la poursuite d'études supérieures dans les milieux populaires (Hugrée, 2009, 2010) ;
- des licenciés aux parcours situés dans « l'entre-deux universitaire » (classe 5, 31 % des licenciés).

Ces deux dernières classes présentent des parcours qui ne se confondent pas avec ceux de l'excellence scolaire repérée par la classe 3 bien qu'une part importante de ces licenciés soit issus des catégories moyennes ou supérieures. La classe des *parcours honorables* (classe 4) est exclusivement composée de bacheliers généraux (99 %) ayant obtenu leur bac dans les temps (95 %) dont la moitié (50 %) est titulaire d'une mention AB. Il s'agit ici aussi très majoritairement de filles. Pour la plupart d'entre eux, l'entrée en 6^{ème} s'est également faite dans de très bonnes conditions scolaires (76 % d'entre eux appartenaient au quart supérieur aux évaluations de mathématiques et de

7. Ainsi que ceux figurant dans la catégorie « autres filières ». Elle rassemble les titulaires d'une licence dont le codage de la nomenclature des formations est non renseigné au moment de leur licence. Parmi ces réponses non renseignées, nous avons distingué les licenciés dont on savait qu'ils étaient passés par une CPGE et ceux dont la spécialité de formation en licence demeurait inconnue.

Tableau 5
Plus haut diplôme obtenu selon le parcours d'accès à la licence (En %)

	Licence	Bac + 4	Master	Écoles et autres diplômes	Total
Classe 1 : parcours fragiles et heurtés dans le secondaire	72	10	13	5	100
Classe 2 : parcours où l'emploi devient durable au point de prendre progressivement la place des études	65	7	23	5	100
Classe 3 : parcours d'héritières	17	17	49	17	100
Classe 4 : parcours honorables	33	14	47	6	100
Classe 5 : parcours de l'entre-deux universitaire	40	14	41	5	100
Ensemble	45	12	37	6	100

Lecture : 72 % des titulaires d'une licence appartiennent à la classe 1 des « parcours scolaires fragiles et heurtés dans le secondaire » ont une licence pour plus haut niveau de diplôme. C'est le cas de 44 % de l'ensemble des titulaires d'une licence. Les résultats en italique portent sur des effectifs trop faibles pour faire l'objet d'une analyse.

Champ : ensemble des jeunes titulaires d'une licence.

Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

français). Nombreux sont ceux ayant des parents cadres ou professions intermédiaires ; et parmi les rares licenciés d'origine populaire ayant ce type de parcours, les étudiants issus de couples d'ouvriers sont majoritaires. Ces étudiants semblent également peu concernés par le salariat étudiant : 89 % d'entre eux n'ont pas connu de travail régulier (- 15 h/semaine), 51 % n'ont pas connu de travail saisonnier et 46 % n'ont pas connu de travail régulier (+ 15 h/semaine).

La classe 5 se situe dans un « *entre-deux universitaire* », intermédiaire entre les expériences de la réussite et de l'échec, dans le secondaire comme dans le supérieur. Elle correspond aux bacheliers généraux (98 %) sans mention (63 %). Une partie d'entre eux a obtenu son baccalauréat en 2003 (28 %) et appartenait au 3^e quart aux évaluations de 6^{ème} (35 %). Ces trajectoires sont marquées par une activité salariée au cours des premières années d'études : 58 % d'entre eux déclarent avoir travaillé régulièrement (- 15 h/semaine) et la quasi-totalité d'entre eux (84 %) a fait l'expérience d'un travail occasionnel pendant ses études. On y retrouve plus particulièrement des étudiants de SHS, d'AES ou Staps et de Lettres ainsi qu'une part importante des étudiants dont les deux parents étaient employés.

D'une part, ces résultats soulignent l'importante différenciation des parcours scolaires au sein des licenciés entre les parcours d'excellence scolaire, les « parcours honorables » et enfin ceux de « l'entre-deux universitaire ». Ces deux derniers types de parcours représentent aujourd'hui l'essentiel des voies d'obtention d'une licence à l'université et ne concernent

pas seulement les étudiants issus des classes moyennes et supérieures mais aussi d'origine populaire, notamment des couples où les deux parents sont actifs. D'autre part, ils rappellent que l'hétérogénéité des parcours des bacheliers issus des voies technologiques et professionnelles (Palheta, 2012 ; Cayouette-Remblière & Saint-Pol, 2013), se repère également depuis le seuil de la licence.

Des étudiants et étudiantes aux avenir nettement différenciés

La typologie montre bien les manières dont les parcours scolaires, l'origine sociale et les conditions d'études se combinent et différencient aujourd'hui nettement les titulaires de licences. On observe une nette séparation entre filles et garçons des parcours menant à l'obtention d'une licence. Les étudiantes représentent 63 % de la classe des « héritières », 64 % des licenciés aux « parcours scolaires honorables » et 68 % des licenciés de « l'entre-deux universitaire ». À l'inverse, elles sont minoritaires au sein des parcours « fragiles et heurtés dans le secondaire » et parmi les « rescapés de l'enseignement technologique et professionnel » (48 % et 42 %). Décrochant plus souvent la licence, les filles l'obtiennent également dans des conditions qui leur permettent ensuite d'accéder plus facilement aux diplômes les plus élevés de l'enseignement supérieur français. Ce sont en effet près de la moitié des « héritières » et des « licenciés aux parcours honorables » qui obtiennent par la suite un diplôme au moins équivalent au Master (bac + 5) contre 37 % de l'ensemble des licenciés (tableau 5).

* *
*

Trente ans après la généralisation de l'accès au lycée, cette étude dresse le portrait de premiers cycles universitaires qui demeurent particulièrement sélectifs socialement. En France, la licence apparaît aujourd'hui comme un nouveau seuil scolaire qui avantage nettement les bacheliers généraux. Mais la licence sépare aussi les bacheliers généraux entre eux, notamment selon leurs parcours au collège et au lycée. Si les échecs rencontrés par certains étudiants d'origine populaire ou immigrée sont attestés, toutes leurs trajectoires ne s'y réduisent pas. L'obtention d'une licence s'observe plus souvent pour les filles issues des fractions les moins démunies des familles populaires (ménages biactifs, employés ou ouvriers qualifiés, souvent détenteurs d'un CAP ou d'un BEP). Mais les différentes manières de l'obtenir montrent aussi les obstacles rencontrés par beaucoup (en premier lieu les inégalités d'apprentissage en amont). Notre typologie révèle ainsi les parcours les plus

fréquents au sein de l'université française. Elle rend plus particulièrement visible les manières variées dont les étudiants d'origine populaire se confrontent à ce nouvel impératif que constitue la licence. Au moment où les débats concernant l'entrée et la réussite à l'université sont au plus vif, notre analyse identifie un des principaux nœuds du problème : d'un côté, des familles et des jeunes aspirant de plus en plus à un diplôme de niveau bac + 3, y compris dans les classes populaires, de l'autre des inégalités d'orientation et de réussite qui prennent principalement racine dans les premières années de scolarité. Plus que jamais, l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur est indissociable de la lutte contre les inégalités scolaires dès l'enseignement primaire. De ce point de vue, les grandes inégalités de parcours et d'acquis scolaire observables parmi les étudiants de licence constituent un obstacle majeur à la réussite du plus grand nombre. L'expérience montre cependant qu'une bonne entrée dans les savoirs élémentaires annule quasiment le désavantage des étudiants issus des classes populaires. □

BIBLIOGRAPHIE

Afsa-Essafi, C. (2003). Les modèles logit polytomiques non ordonnés : théorie et applications. *Insee, Document de travail* N° 0301.

Albouy, V. & Wanecq, T. (2003). Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles. *Économie et Statistique*, 361, 27–52.
<https://doi.org/10.3406/estat.2003.7351>

Alonzo, P. & Hugrée, C. (2010). *Sociologie des classes populaires*. Paris : Armand Colin.

Amossé, T. & Chardon, O. (2006). Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? *Économie et statistique*, 393-394, 203–229.
<https://doi.org/10.3406/estat.2006.7148>

Amossé, T. & Ponthieux, S. (2011). Les individus font-ils bon ménage ? *Travail, genre et sociétés*, 2, 19–22.
<https://doi.org/10.3917/tgs.026.0019>

Baudelot, C. & Establet, R. (1992). *Allez les filles ! Une révolution silencieuse*. Paris : Seuil.

Baudelot, C. & Establet, R. (2005). Classes en tous genres. In: M. Maruani (Ed.) *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. pp. 38–47. Paris : La Découverte.

Beaud, S. (2002). *80 % au bac... et après. Les enfants de la démocratisation scolaire*. Paris : La Découverte.

Beaud, S. & Pialoux, M. (2001). Les « bacs pro » à l'université. Récit d'une impasse. *Revue Française de Pédagogie*, 136, 87–95.
<https://doi.org/10.3406/rfp.2001.2828>

Beaupère, N. & Boudesseul, G. (Ed.) (2009). *Sortir sans diplôme de l'Université. Comprendre les parcours d'étudiants « décrocheurs »*. Paris : La Documentation Française.

Blöss, T. & Erlich, V. (2000). Les « nouveaux acteurs » de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question. *Revue française de sociologie*, 41(4), 747–775.
<https://doi.org/10.2307/3322704>

- Bourdieu, P. & Passeron, J.-C. (1964).** *Les héritiers. Les étudiants et la culture*. Paris : Minuit.
- Brinbaum, Y. (2002).** *Au cœur du parcours migratoire, les investissements éducatifs des familles immigrées : attentes et désillusions*. Thèse de Doctorat de Sociologie, Université de Paris V, 372 p.
- Brinbaum, Y. & Kieffer, A. (2005).** D'une génération à l'autre, les aspirations des familles immigrées : ambition et persévérance. *Éducation et formation*, 72, 53–75.
<http://media.education.gouv.fr/file/90/3/1903.pdf>
- Brinbaum, Y. & Kieffer, A. (2009).** Les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours. *Population*, 64(3), 561–610.
<https://doi.org/10.3917/popu.903.0561>
- Brinbaum, Y., Guégnard, C. (2012).** Parcours de formation et d'insertion des jeunes issus de l'immigration au prisme de l'orientation. *Formation Emploi*, 118, 61–82.
<http://journals.openedition.org/formationemploi/3603>.
- Brinbaum, Y. & Guégnard, C. (2013).** Choices and Enrollments in French Secondary and Higher Education: Repercussions for Second-Generation Immigrants. *Comparative Education Review*, 57(3), 482–502.
<https://doi.org/10.1086/670729>
- Brinbaum, Y. & Primon, J.-L. (2013).** Parcours scolaires et sentiment d'injustice et de discrimination chez les descendants d'immigrés. *Economie et statistique*, 464-465-466, 215–243.
<https://doi.org/10.3406/estat.2013.10239>
- Broccolichi, S. & Sinthon, R. (2011).** Comment s'articulent les inégalités d'acquisition scolaire et d'orientation ? Relations ignorées et rectifications tardives. *Revue française de pédagogie*, 175, 15–38.
<https://doi.org/10.4000/rfp.3017>
- Cayouette-Remblière, J. (2015).** De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire). *Sociologie*, 4, 377–400.
<http://journals.openedition.org/sociologie/2652>
- Cayouette-Remblière, J. (2014).** Les classes populaires face à l'impératif scolaire. Orienter les choix dans un contexte de scolarisation totale. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 205, 58–71.
<https://doi.org/10.3917/arss.205.0058>
- Cayouette-Remblière, J. & Saint-Pol, (de) Th. (2013).** Le sinueux chemin vers le baccalauréat : entre redoublement, réorientation et décrochage scolaire. *Économie et statistique*, 459, 59–88.
<https://doi.org/10.3406/estat.2013.10011>
- Convert, B. (2003).** Des hiérarchies maintenues: espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987-2001. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 149(4), 61–73.
<https://doi.org/10.3917/arss.149.0061>.
- Convert, B. (2010).** Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 183, 14–31.
<https://doi.org/10.3917/arss.183.0014>
- Darmon, M. (2013).** *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*. Paris : La Découverte.
- Duru-Bellat, M. & Mingat, A. (1988).** Les disparités de carrières individuelles à l'Université : une dialectique de la sélection et de l'autosélection. *L'Année Sociologique*, 38, 309–340.
<http://www.jstor.org/stable/27889961>
- Duru-Bellat, M. (1990).** *L'école des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?* Paris : L'Harmattan.
- Duru-Bellat, M. (2002).** *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*. Paris : PUF.
- Duru-Bellat, M. & Kieffer, A. (2008).** Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités. *Population*, 63(1), 123–157.
<https://doi.org/10.3917/popu.801.0123>
- Gollac, S. (2005).** La fonction publique : une voie de promotion sociale pour les enfants des classes populaires ? Une exploitation de l'enquête « emploi 2001 ». *Sociétés contemporaines*, 58, 41–64.
<https://doi.org/10.3917/soco.058.0041>
- Givord, P. & Goux, D. (2007).** France: Mass and Class Persisting inequalities in Postsecondary Education in France. In: R. Arum, Y. Shavit, & A. Gamoran (Ed.), *Stratification in Higher Education. A comparative study*, pp. 220–239. Stanford: Stanford University Press.
- Hugrée, C. (2009).** Les classes populaires et l'université : la licence... et après ? *Revue française de pédagogie*, 167, 47–58.
<https://doi.org/10.4000/rfp.1318>

- Hugrée, C. (2010).** Le Capes ou rien ? Parcours scolaires, aspirations sociales et insertions professionnelles du « haut » des enfants de la démocratisation scolaire. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 183, 72–85. <https://doi.org/10.3917/arss.183.0072>
- Laurens, J.-P. (1992).** *1 sur 500. La réussite scolaire en milieu populaire*. Toulouse : PUM.
- Lemaire, S. (2012).** Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995. Ministère de l'éducation nationale, *Note d'information* 12.05. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2012/94/5/NI_12_05_def_v2_218945.pdf
- Merle, P. (2000).** Le concept de démocratisation scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve. *Population*, 55(1), 15–50. <https://doi.org/10.2307/1534764>
- Millet, M. (2003).** *Les étudiants et le travail universitaire. Étude sociologique*. Lyon : PUL.
- Ministère de l'éducation nationale (2016).** *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/97/5/depp_rers_2016_614975.pdf
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (2017).** L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France N° 10. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid115635/l-etat-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-en-france-n-10-avril-2017.html>
- Œuvrard, F. (1979).** Démocratisation ou élimination différée ? Note sur l'évolution du recrutement social de l'enseignement secondaire en France entre 1958 et 1976. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30, 87–97. <https://doi.org/10.3406/arss.1979.3491>
- Palheta, U. (2012).** *La domination scolaire. Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*. Paris : PUF.
- Pinto, V. (2010).** L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 183, 58–71. <https://doi.org/10.3917/arss.183.0058>
- Poullaouec, T. (2010).** *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école (1960-2000)*. Paris : La Dispute.
- Poullaouec, T. & Hugrée, C. (2011).** Qui sont les étudiants des milieux populaires ? In : O. Galland, É. Verley, & R. Vourc'h (Ed.), *Les mondes étudiants. Enquête Condition de vie 2010*, 15–26. Paris : La Documentation française.
- Robette, N. (2011).** Explorer et décrire les parcours de vie : les typologies de trajectoires. Paris : CEPED. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01016125/document>
- Siblot, Y., Cartier, M., Coutant, I., Masclet, O. & Rénahy, N. (2015).** *Sociologie des classes populaires contemporaines*. Paris : Armand Colin.
- Schwartz, O. (1998).** « La notion de “classes populaires” », habilitation à diriger des recherches non publiée, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Extraits en ligne, voir « Peut-on parler de classes populaires ? » La vie des idées. <http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html> [consulté le 15 mars 2018].
- Vallet, L.-A. (1996).** L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur données françaises. *Revue française de pédagogie*, 117, 7–27. <https://doi.org/10.3406/rfp.1996.1182>
- Vallet, L.-A. & Caille, J.-P. (1996).** Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble. *Les Dossiers d'éducation et formations*, 67.
- Vallet, L.-A., Selz, M., (2007).** Évolution historique de l'inégalité des chances devant l'école : des méthodes et des résultats revisités. *Éducation et formations*, 74, 65–74.

MODÉLISATION DU TAUX D'OBTENTION D'UNE LICENCE

	M4			M5			M6			M7			M8									
	%	Coef.	OR	%	Coef.	OR	%	Coef.	OR	%	Coef.	OR	%	Coef.	OR	%	Coef.	OR	%			
<i>Situation de référence en italique</i>																						
Position sociale des parents																						
Cadre – inactif / indépendant – indépendant, cadre, inactif	45	0.01	1.01	ns			49	-0.01	1.00	ns	57	-0.06	0.94	ns	54	-0.12	0.89	ns				
1 parent cadre ou profession intermédiaire, l'autre indépendant	44	-0.04	0.96	ns			48	-0.06	0.94	ns	54	-0.18	0.84	ns	52	-0.20	0.82	ns				
cadre ou profession intermédiaire – cadre ou profession intermédiaire	55	0.41	1.51	***			58	0.34	1.41	***	58	-0.02	0.98	ns	56	-0.05	0.95	ns				
1 parent cadre ou profession intermédiaire, l'autre employé, ouvrier ou inactif	48	0.11	1.12	ns			51	0.08	1.08	ns	56	-0.11	0.89	ns	55	-0.08	0.92	ns				
2 parents employés ou l'un est employé et l'autre ouvrier ou inactif	45	—	—	—			49	—	—	—	59	—	—	—	57	—	—	—				
2 parents ouvriers ou l'un ouvrier, l'autre inactif	34	-0.45	0.64	***			42	-0.29	0.75	**	54	-0.19	0.83	ns	52	-0.20	0.81	ns				
Origine migratoire																						
Les deux parents français de naissance					52	—	—	—	—	—	49	—	—	—	57	—	—	—				
Les deux parents immigrés du Maghreb					30	-0.92	0.40	***	0.52	***	34	-0.12	0.89	ns	53	-0.17	0.84	ns				
Les deux parents immigrés d'Europe du Sud					36	-0.65	0.52	*	0.61	ns	37	-0.50	0.61	ns	45	-0.50	0.61	ns				
Les deux parents immigrés d'autres régions					44	-0.33	0.72	ns	0.83	ns	45	0.08	1.08	ns	55	-0.10	0.91	ns				
Un parent français de naissance, l'autre immigré					45	-0.30	0.74	*	0.75	*	42	-0.29	0.80	ns	50	-0.29	0.75	ns				
Données manquantes					39	-0.55	0.58	***	0.61	***	38	-0.49	0.67	***	47	-0.40	0.67	***				
Type de bac																						
Bac général avec mention															72	0.62	1.86	***	72	0.65	1.91	***
Bac général sans mention pas de retard															59	—	—	—	57	—	—	—
Bac général sans mention en retard															41	-0.70	0.50	***	39	-0.72	0.48	***
Bac technologique ou professionnel															19	-1.80	0.17	***	17	-1.90	0.15	***
Niveau scolaire aux évaluation de 6^{ème}																						
1 ^{er} quart															49	-0.40	0.67	*				
2 nd quart															52	-0.26	0.77	**				
3 ^e quart															59	—	—	—				
4 ^e quart															61	0.09	1.10	ns				

Situation de référence en italique	M4			M5			M6			M7			M8			
	%	Coef.	OR	α	%	Coef.	OR	α	%	Coef.	OR	α	%	Coef.	OR	α
Sexe																
<i>Hommes</i>													57	—	—	—
<i>Femmes</i>													59	0.08	1.08	ns
Niveau de diplôme des parents																
<i>Aucun des parents bachelier</i>													57	—	—	—
<i>Seul le père bachelier</i>													55	-0.07	0.93	ns
<i>Seule la mère bachelière</i>													54	-0.12	0.88	ns
<i>Les deux parents bacheliers</i>													61	0.18	1.19	ns
Pourcentage de paires concordantes	46				34				54			71				

Nombre d'observations : 2051. Les résultats sont les estimations de régressions logistiques successives effectuées sur l'obtention d'une licence.

*=significatif à 0.10 ; **=significatif à 0.05 ; ***=significatif à 0.01.

Lecture : 55 % des jeunes dont les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires obtiennent la licence. Cette caractéristique a un effet positif sur la probabilité d'obtenir la licence

(coefficient positif). Ainsi, le rapport des chances (obtenir la licence / ne pas obtenir la licence) est 1.5 fois plus élevé pour ce jeunes que pour ceux dont les deux parents sont employés (ou l'un est employé et l'autre ouvrier ou inactif).

Champ : bacheliers inscrits en première cycle universitaire hors études de santé l'année suivant le baccalauréat.

Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

ANNEXE 2

**CONTRIBUTIONS DES VARIABLES ACTIVES À L'INERTIE DE CHACUN DES CINQ PREMIERS AXES
DE L'ANALYSE CORRESPONDANCES MULTIPLES**

%

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Q1 : élèves faisant partie des 25 % les moins performants aux évaluations de 6 ^{ème} (Fr & Maths)	2.66	0	12.3	2.78	15.82
Q2 : élèves faisant partie des 50 % les moins performants aux évaluations de 6 ^{ème} (Fr & Maths)	6.16	1.02	3.37	2.53	3.43
Q3 : élèves faisant partie des 50 % les plus performants aux évaluations de 6 ^{ème} (Fr & Maths)	1.79	1.44	0.27	1.50	0.06
Q4 : élèves faisant partie des 25 % les plus performants aux évaluations de 6 ^{ème} (Fr & Maths)	6.10	1.79	1.47	0.04	0.03
Bac Général	3.08	0.38	0.15	0.36	0
Bac Technologique/Professionnel	18.76	2.34	0.92	2.22	0.02
Bac 2002	4.12	1.10	1.35	0.02	1.15
Bac 2003	5.44	4.54	0.20	1.66	8.60
Bac 2004	5.94	0.12	9.73	7.51	7.19
Bac 2005	1.31	0.49	2.13	0.33	0.18
Bac mention B/TB	2.04	12.54	6.52	5.06	3.61
Bac mention AB	0.50	2.48	2.30	0.85	1.38
Bac mention Passable	0.44	3.11	0.01	1.25	0.68
Bac rattrapage	1.05	4.29	0.03	6.95	2.35
Licence AES STAPS	0	5.82	0.01	0.01	5.30
Licence autres filière avec passage par CPGE	1.59	13.06	3.47	3.55	5.79
Licence autres Filières	0.01	0.02	1.16	0.00	0.09
Licence Droit	1.08	0.28	0.16	0.82	0.15
Licence Economie Gestion	0.02	0.12	0	0.20	9.48
Licence Langues	1.02	0	0.31	0.15	6.93
Licence Lettres	1.03	0.89	1.74	2.67	1.01
Licence Professionnelle	16.22	3.16	0.61	2.57	0.01
Licence IUP	0.04	0.86	10.88	5.09	0
Licence Sciences Fondamentales	0.78	1.05	2.98	5.27	0.05
Licence SHS	0.48	4.62	0.08	3.06	0.01
Licence SVTU	0.29	0.09	0.26	5.57	3.02
Pas de travail régulier +15h/	4.32	0.16	12.05	1.57	0.02
Travail régulier +15h/semaine	3.06	0.11	8.53	1.11	0.01
Pas de Travail régulier -15h/	0.75	4.20	0.71	1.35	0.03
Travail régulier -15h/semaine	2.07	11.66	1.99	3.76	0.09
Pas Travail occasionnel	2.63	7.40	1.20	1.23	0.02
Travail occasionnel	2.00	5.64	0.92	0.93	0.02
Les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires	1.51	1.50	0.04	0.01	0.09
L'un des parents est cadre (l'autre étant inactif ou indépendant) ou l'un des parents est indépendant (l'autre étant inactif ou indépendant)	0.06	0	4.32	0.24	12.62
L'un des parents est cadre ou profession intermédiaire, l'autre est ouvrier ou employé	0.04	0.12	1.48	0.74	0.02
L'un des parents est indépendant, l'autre est employé ou ouvrier	0.14	0.11	1.56	3.44	1.68
Les deux parents sont employés	0.12	1.11	0.48	0.12	0.43
L'un des parents est employé, l'autre est ouvrier	0.43	1.13	1.67	0.75	0.72
Les deux parents sont ouvriers	0.31	0.46	0.61	0.13	5.51
Le père est employé ou ouvrier, la mère est inactive	0.08	0.07	1.16	11.18	0.00
La mère est employée ou ouvrière, le père est inactif	0.23	0.31	0.42	2.78	0.37
Les deux parents sont inactifs	0.31	0.42	0.46	8.61	2.04

2002 observations

Lecture : la modalité Q1 est située dans l'Est du plan factoriel représentant l'axe 1 et l'axe 2 (coord (1.03 ; 0.00). Cette modalité contribue à 2.66 % de l'inertie de l'axe 1.

Champ : bacheliers titulaires d'une licence. Les individus dont la mention au baccalauréat et les résultats aux évaluations de 6^{ème} ainsi que ceux dont l'origine sociale (père et mère) étaient inconnus ont été exclus de l'analyse.Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur

TYPLOGIE DES CLASSES DE TRAJECTOIRES D'OBTENTION D'UNE LICENCE ISSUE DE LA CAH

	Classe/ Modalité (% en ligne)	Modalité/ Classe (% en colonne)	Ensemble titulaires d'une licence	p. value	v. test
Classe 1 : Parcours fragiles et heurtés dans le secondaire (6.2 % des licenciés, n=125)					
Bac 2004	91.5	60.0	4.1	0.0	20.5
Q1, font partie 25 % des élèves les moins performants aux évaluations de 6 ^e (Fr & Maths)	100.0	40.0	2.5	0.0	17.1
Bac Technologique/Professionnel	20.2	45.6	14.1	0.0	8.9
Licence Professionnelle	14.9	43.2	18.1	0.0	6.7
Autre situation OS	100.0	4.8	0.3	0.0	5.4
Q2, font partie des 50 % des élèves les moins performants aux évaluations de 6 ^e (Fr & Maths)	14.1	27.2	12.0	0.0	4.8
Bac 2005	29.4	4.0	0.8	0.0	2.9
Bac mention Passable	7.9	59.2	46.7	0.0	2.9
Pas travail occasionnel	7.7	53.6	43.3	0.0	2.4
Classe 2 : Rescapés de l'enseignement technologique et professionnel (21 % des licenciés, n=422)					
Licence Professionnelle	68.9	59.2	18.1	0.0	22.6
Bac Technologique/Professionnel	70.6	47.2	14.1	0.0	19.8
Bac 2003	48.5	53.3	23.2	0.0	15.5
Travail régulier +15h/semaine	30.3	84.1	58.5	0.0	12.6
Pas travail occasionnel	33.0	67.8	43.3	0.0	11.4
Pas de travail régulier -15h/	26.3	91.7	73.5	0.0	10.4
Q2, font partie des 50 % des élèves les moins performants aux évaluations de 6 ^e (Fr & Maths)	46.5	26.5	12.0	0.0	9.5
Q3, font partie des 50 % des élèves les plus performants aux évaluations de 6 ^e (Fr & Maths)	30.2	42.4	29.6	0.0	6.4
Bac rattrapage	35.0	23.7	14.3	0.0	5.9
Bac 2005	64.7	2.6	0.8	0.0	3.8
L'un des parents est employé, l'autre est ouvrier	29.2	18.0	13.0	0.0	3.3
Licence Economie Gestion	31.8	6.4	4.2	0.0	2.4
L'un des parents est cadre ou profession intermédiaire, l'autre est ouvrier ou employé	24.7	26.1	22.2	0.0	2.1
Le père est employé ou ouvrier, la mère est inactive	36.7	2.6	1.5	0.0	2.0
Classe 3 : Héritières (8.3 % des licenciés, n= 166)					
Bac mention B/TB	66.5	83.7	10.4	0.0	24.4
Licence autres filière avec passage par CPGE	100.0	27.1	2.2	0.0	15.2
Pas de travail régulier +15h/	14.7	73.5	41.5	0.0	8.7
Q4, font partie des 25 % des élèves les plus performants aux évaluations de 6 ^e (Fr & Maths)	12.3	83.1	55.9	0.0	7.7
Bac 2002	10.9	94.6	71.9	0.0	7.7
L'un des parents est cadre (l'autre étant inactif ou indépendant) ou l'un des parents est indépendant (l'autre étant inactif ou indépendant)	16.7	27.7	13.7	0.0	5.0
Bac Général	9.2	95.8	85.9	0.0	4.3
Les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires	12.0	42.8	29.5	0.0	3.8
Licence Sciences Fondamentales	15.3	14.5	7.8	0.0	3.0

	Classe/ Modalité (% en ligne)	Modalité/ Classe (% en colonne)	Ensemble titulaires d'une licence	p. value	v. test
Classe 4 : Parcours scolaires honorables (33.2 % des licenciés, n = 666)					
Bac 2002	43.7	94.4	71.9	0.0	17.3
Bac mention AB	58.3	50.2	28.6	0.0	14.8
Bac Général	38.4	99.1	85.9	0.0	14.0
Q4, font partie des 25 % des élèves les plus performants aux évaluations de 6 ^e (Fr & Maths)	45.5	76.4	55.9	0.0	13.3
Pas de travail régulier -15h/	40.4	89.2	73.5	0.0	11.8
Licence IUP	72.6	14.7	6.7	0.0	9.7
Licence Langues	58.3	15.3	8.7	0.0	7.1
Licence Droit	53.6	17.7	11.0	0.0	6.6
Licence SVTU	60.5	11.7	6.4	0.0	6.5
Licence Sciences Fondamentales	54.8	12.9	7.8	0.0	5.8
Pas travail occasionnel	39.7	51.7	43.3	0.0	5.3
Les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires	42.0	37.2	29.5	0.0	5.3
Les deux parents sont ouvriers	56.4	6.6	3.9	0.0	4.3
Pas de travail régulier +15h/	37.0	46.1	41.5	0.0	3.0
Classe 5 : Parcours de l'entre-deux scolaire (31.1 % des licenciés, n = 623)					
Travail régulier -15h/semaine	67.9	57.8	26.5	0.0	20.9
Travail occasionnel	46.3	84.4	56.7	0.0	17.5
Bac Général	35.5	97.9	85.9	0.0	11.8
Licence SHS	58.3	32.7	17.5	0.0	11.6
Bac mention Passable	42.5	63.7	46.7	0.0	10.3
Licence AES STAPS	66.9	18.1	8.4	0.0	10.0
Licence Lettres	59.0	13.6	7.2	0.0	7.2
L'un des parents est cadre (l'autre étant inactif ou indépendant) ou l'un des parents est indépendant (l'autre étant inactif ou indépendant)	42.2	18.6	13.7	0.0	4.2
Q3, font partie des 50 % des élèves les plus performants aux évaluations de 6 ^e (Fr & Maths)	36.8	35.0	29.6	0.0	3.5
Bac 2003	37.3	27.8	23.2	0.0	3.2
Pas de travail régulier +15h/	34.5	45.9	41.5	0.0	2.7
Licence Economie Gestion	44.7	6.1	4.2	0.0	2.7
Bac rattrapage	37.8	17.3	14.3	0.0	2.6
Les deux parents sont employés	40.9	7.2	5.5	0.0	2.2

Note : pour chaque classe, seules sont présentées les modalités significativement surreprésentées.

Lecture : 91,5 % des titulaires du bac en 2004 sont dans la classe 1. Les titulaires d'un bac en 2004 représentent 60 % des étudiants de la classe 1. Les titulaires d'un bac obtenu en 2004 représentent 4,1 % de l'ensemble des licenciés. Cette modalité est significativement associée (p value 0,0) et positivement (v test 20,5) à la classe 1.

Champ : bacheliers titulaires d'une licence. Les individus dont la mention au baccalauréat et les résultats aux évaluations de 6^{ème} ainsi que ceux dont l'origine sociale (père et mère) étaient inconnus ont été exclus de l'analyse.

Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.

**CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES ET SCOLAIRES
SELON LES CLASSES DE TRAJECTOIRES D'OBTENTION D'UNE LICENCE**

(% en colonne)

	Classe 1 parcours heurtés et fragiles dans le secondaire	Classe 2 rescapés de l'ensei- gnement technologique et professionnel	Classe 3 héritières	Classe 4 parcours scolaires honorables	Classe 5 parcours de l'entre- deux scolaire
Femmes	48	42	63	64	68
Hommes	52	58	37	36	32
Les deux parents sont cadres ou professions intermédiaires	18	22	42	38	26
L'un des parents est cadre (l'autre étant inactif ou indépendant) ou l'un des parents est indé- pendant (l'autre étant inactif ou indépendant)	12	14	29	6	18
L'un des parents est cadre ou profession intermédiaire, l'autre est ouvrier ou employé	20	25	15	20	24
L'un des parents est indépendant, l'autre est employé ou ouvrier	7	6	2	6	6
Ensemble des classes populaires salariées	43	34	12	30	25
- dont les deux parents sont employés	5	6	2	4	7
- dont l'un des parents est employé, l'autre est ouvrier	11	18	1	12	14
- dont les deux parents sont ouvriers	11	2	3	6	1
- dont le père est employé ou ouvrier, la mère est inactive	6	5	5	5	3
- dont la mère est employée ou ouvrière, le père est inactif	2	3	1	2	0
- dont les deux parents sont inactifs	7	0	0	0	0
Père diplômé du supérieur	12	19	46	32	27
Père Bachelier	11	14	11	15	16
Père CAP, BEP,	32	38	23	29	35
Père sans diplôme ou diplôme inconnu	45	29	19	24	23
Mère diplômée du supérieur	20	22	46	33	28
Mère Bac	12	19	19	20	20
Mère CAP, BEP	30	38	17	28	33
Mère sans diplôme ou diplôme inconnu	38	22	19	20	20
Au moins un des parents n'est pas français d'origine	32	25	24	19	21
Deux parents français d'origine	68	75	76	81	79
Bac S	21	23	41	49	36
Bac ES	16	25	27	29	36
Bac L	14	4	27	21	27
Bac Technologique	41	46	5	1	2
Bac Professionnel (ou équivalent Bac)	9	2	1	0	0

Note : les pourcentages indiqués en italique reposent sur des effectifs faibles.

Lecture : les femmes représentent 48 % des étudiants de la classe 1 intitulée « Parcours fragiles et heurtés dans le secondaire ».

Champ : bacheliers titulaires d'une licence. Les individus dont la mention au baccalauréat et les résultats aux évaluations de 6^{ème} ainsi que ceux dont l'origine sociale (père et mère) étaient inconnus ont été exclus de l'analyse.

Source : MEN-DEPP, Panel des élèves entrés en 6^{ème} en 1995-Suivi dans l'enseignement supérieur.